

WAIT AND SEE

Ce XVIII^e Bulletin est moins important que le précédent, bien que son prix de revient soit cependant plus élevé.

C'est la principale raison qui empêche la reprise des formules d'avant-guerre, dont le type serait le Bulletin n^o XI de 1938.

Il y a pourtant d'autres motifs qui interdisent pour l'instant de mieux faire et qui ne permettent pas, notamment, la publication des listes alphabétiques des membres de l'Association.

Pour retrouver le temps passé, il faut attendre des jours meilleurs.

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DU COLLÈGE HENRI IV DE BERGERAC

Fondée le 29 novembre 1909
Reconnue d'utilité publique par décret du 26 juin 1941

SECRETARIAT GÉNÉRAL

ROBERT COQ
88, RUE VALETTE, 88
BERGERAC
(DORDOGNE)

Bergerac, le novembre 1946.

Mon cher Camarade,

La fête annuelle de l'Association AURA LIEU LE DIMANCHE 8 DÉCEMBRE 1946 et sera présidée par M. le Professeur LAIGNEL-LAVASTINE, officier de la Légion d'honneur, membre de l'Académie de Médecine, président de l'Union des Associations d'Anciens Elèves des Lycées et Collèges Français.

L'Assemblée générale se tiendra le matin, à 10 heures, au Collège Henri IV, rue Lakanal.

On trouvera au verso le détail de l'ordre du jour avec un pouvoir destiné à ceux qui ne pourront pas se déplacer. Je leur serais très obligé de bien vouloir le remplir, le signer et l'envoyer d'urgence pour leur permettre de se faire régulièrement représenter.

Après l'Assemblée générale, des fleurs tricolores seront déposées devant les tables de marbre dressées à la mémoire des camarades morts pour la France.

A 11 h. 30, les Anciens Elèves se rendront place du Temple, à l'inauguration officielle par M. le Maire de Bergerac de la nouvelle dénomination de « Place du Docteur-André-Cayla ». Au cours de la cérémonie seront dévoilées les plaques apposées à la mémoire du premier président de notre Amicale.

A midi et demi, le banquet traditionnel sera servi à l'Hôtel de Bordeaux (n° 41, place Gambetta, à Bergerac).

L'ensemble des frais de la journée sera de 350 francs environ pour chaque participant.

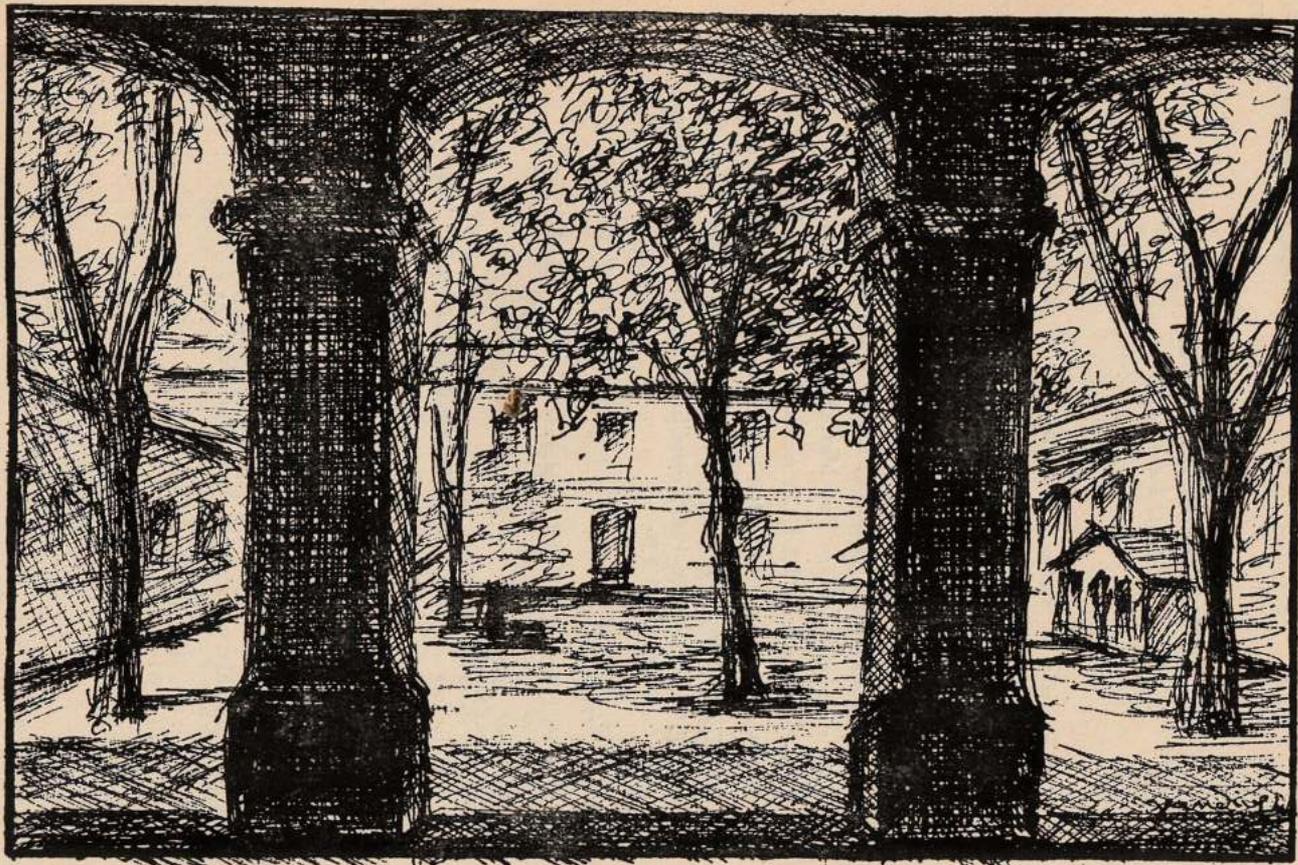
Si, comme je l'espère, vous êtes désireux d'assister à cette réunion, je vous prie de vous faire inscrire le plus tôt possible et obligatoirement le samedi 30 novembre au plus tard.

Dans l'espoir de vous rencontrer bientôt, croyez, cher Camarade, à l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Président :

Docteur PIERRE ROUSSEAU.

VOIR AU VERSO



UN DESSIN DE JEAN DIVE — La cour nord du Collège (avec le magnolia et la pompe)

ASSOCIATION AMICALE DU COLLÈGE HENRI

MEMBRES D'HONNEUR

(Art. 3 des statuts)

- M. le général de brigade Ambroise BERNARD.
† M. le général de division Georges BERTHIER (1841-1922).
† M. Charles DE BÛCK (1856-1939), professeur de Droit international.
† M. le contrôleur-général de l'Armée René CARMILLE (1886-1945).
† M. Emile COUNORD (1842-1927), ingénieur.
M. Marcel FLOURET, président du Conseil d'administration de la S.N.C.F.
M. le général de division Paul MATTER.
† M. Paul MOUNET (1847-1922), sociétaire de la Comédie-Française.
† M. MOUNET-SULLY (1841-1916), sociétaire-doyen de la Comédie-Française.
M. George PICARD, Chief French Regional Desk Embassy U.S.A.
† M. Elie RABIER (1846-1932), conseiller d'Etat, directeur de l'Enseignement secondaire.

Président Fondateur :

- † M. Paul PETIT (1867-1941), professeur au Collège Henri IV.

Anciens Présidents :

- † M. le docteur André CAYLA (1854-1926), élu le 1^{er} mai 1909.
† M. Albert CLAVEILLE (1865-1921), élu le 7 décembre 1920.

Membres Honoraires de droit (art. 3. du Règlement intérieur):

- M. Maurice LOUPIAS, sous-préfet de Bergerac.
M. Marcel BRETON, maire de Bergerac.
M. René MAURT, principal du Collège Henri IV.

DES ANCIENS ÉLÈVES

IV DE BERGERAC

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Art. 5 des Statuts)

Président :

M. le docteur Pierre ROUSSEAU. — 22, boulevard Maine-de-Biran - Bergerac (élu le 20 décembre 1930).
Membre du Comité de l'Union des Associations d'Anciens Elèves des Lycées et Collèges Français.

Vice-Président :

M. Christian DE MESLON. — Planques, commune de Monbazillac.
Membre du Bureau d'administration du Collège.

Secrétaire Général :

M. Robert COQ. — 88, rue Valette - Bergerac.
Membre du Bureau d'administration du Collège.
Membre du Comité de l'Union des Associations d'Anciens Elèves des Lycées et Collèges Français.

Trésorier :

M. Jean BARTHE. — 10, rue de Coulmiers - Bergerac.

Administrateurs :

MM. Jean BENEDICTY. — 40, boulevard Maine-de-Biran - Bergerac.
Roger COLLET. — Domaine de Monplaisir, près Bergerac.
Charles FOURNIER. — 142, rue de la République - Sainte-Foy-la-Grande (Gironde).
Gabriel GENESTE. — 12, avenue du Président-Wilson - Bergerac.
Christian JOUHET. — 21, avenue du Président-Wilson - Bergerac.
Trésorier honoraire.
Pierre DE MADAILLAN. — Château de Perrou, par Gardonne (Dordogne).
Roger MIRABEL. — 9, place du Marché-Couvert - Bergerac.
Pierre PUCHEU. — 65, avenue Aristide-Briand - Bergerac.

N. B. — Le Président, le Vice-Président, le Secrétaire général et le Trésorier constituent le Bureau proprement dit (Art. 5 des Statuts).



SITUATION FINANCIÈRE

BILAN au 31 Décembre 1945

ACTIF

DISPONIBLE	
Crédit Commercial de France à Bergerac.	102,77
Chèques postaux c/c 367-52 Limoges..	5.851,80
Caisse d'Epargne de Bergerac.. . . .	78.839,50
Numéraire en caisse.	1.232 »
	<hr/>
	86.026,07
RÉALISABLE	
Valeurs mobilières (page 5)	262.838 »
Valeurs non cotées (page 6)	<i>mémoire</i>
Bijoux.	<i>mémoire</i>
	<hr/>
	262.838 »
IMMOBILISÉ	
Immeuble	500.000 »
	<hr/>
	500.000 »
	<hr/>
	848.864,07
Perte de l'exercice 1945	10.141,28
	<hr/>
	859.005,35

PASSIF

Actif net au 31 décembre 1944.	853.719,20
229 fr. 50 de rente 4,50 % 1932 tr. A omis sur le précédent bilan.	5.286,15
	<hr/>
	859.005,35

COMPTE DE GESTION (année 1945)

RECETTES :	
1° Disponible au 31 décembre 1944	108.312,20
2° Remboursement de titres.	10.524,25
3° Revenus ordinaires :	
Cotisations et dons.	14.540 »
Loyer	12.000 »
Vente du Bulletin	580 »
Revenus de valeurs et dépôts.	10.844,21
	<hr/>
	37.964,21
	<hr/>
	156.800,66

DÉPENSES :

1° Dépenses ordinaires:		
Bulletins (1944 et 1945) et Prix	29.107 »	
Plaques et écussons Collège Henri IV (solde)	4.683 »	
Fleurs et couronnes	2.386 »	
Participation à la fête annuelle et frais partiels de réception	704 »	
Frais d'entretien de l'immeuble, assurances, impôts (1944 et 1945)	10.306,50	
Entretien tombeau Augièras	150 »	
Cotisation à l'Union des A.	50,50	
Location de coffre et garde de titres	567,59	
Frais du Secrétaire et du Trésorier	3.620 »	
	<hr/>	51.574,59
2° Achat de deux Bons de la Libération	19.200 »	
3° Disponible au 31 décembre 1945	86.026,07	
	<hr/>	156.800,66

RÉSULTATS

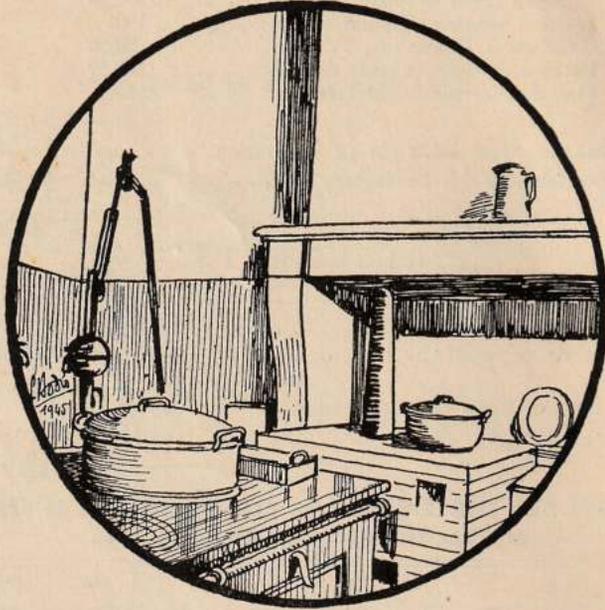
Dépenses ordinaires	51.574,59	
Recettes ordinaires	37.964,21	
Excédent de dépenses	<hr/>	13.610,38
Plus-value des titres en portefeuille	3.469,10	
Perte de l'exercice 1945	10.141,28	
	<hr/>	13.610,38

RELEVÉ DES TITRES déposés au Crédit Commercial de France et ÉVALUATION au 31 Décembre 1945

NOMBRE	NATURE	COURS	ÉVALUATION
2	Bons de la Libération de 10.000 francs	9.600 »	19.200 »
2.700 fr.	de Rente 4,50 % 1932 tranche A en conversion . .	99 »	64.350 »
4.005 fr.	— d° — tranche B — d° —	99 »	88.110 »
720 fr.	de Rente 3 % perpétuel	99 »	23.760 »
12	Obligations P.T.T. 4,50 % de 500 fr. 3° tranche . .	537 »	6.444 »
3	— d° — 4,00 % 1941 de 5.000 fr.	5.170 »	15.510 »
1	— d° — de 1.000 fr.	1.034 »	1.034 »
1	Obligation communale 4 % 1931	1.020 »	1.020 »
1/5	Obligation foncière 2,60 % 1885	80 »	80 »
1	Obligation Crédit National 4 % 1941 de 2.000 fr. . .	2.136 »	2.136 »
1	Obligation Ville de Paris 4,50 % 1929	1.065 »	1.065 »
1	— d° — 4,00 % 1931	1.026 »	1.026 »
4	Actions Union Industr. et Commerc. du Périgord . .	100 »	400 »
1	Obligation hellénique 5 % 1914	380 »	380 »
1	Obligation Etat de Sao-Paulo 5 % 1907	1.785 »	1.785 »
1	Obligation à revenu variable Chemin de fer de Rosario à Puerto-Belgrano	328 »	328 »
5	Obligations Province de Santa-Fé 5 % 1910	4.600 »	23.000 »
1	Obl. ch. de fer de Sao-Paulo à Rio Grande 5 % . .	790 »	790 »
2	Parts S.A.F.A.C. (Sociedad Auxiliar FABRIL Agricola y Comercial)	6.200 »	12.400 »
2	Obligations Crédit Foncier Hongrois 3,50 %	10 »	20 »
	ENSEMBLE	<hr/>	262.838 »

VALEURS EN COFFRE au Crédit Commercial de France et non cotées:

- 3 Obligations Papeteries de Rottersac.
- 4 Actions Eau minérale purgative naturelle de Bidas à Pouillon (Landes).
- 1 Obligation emprunt industriel du Gouvernement de la République chinoise 5 % or 1914.
- 3 Obligations Union minière métallurgique de Russie.
- 1 Bon de l'Exposition Coloniale de Paris n° 22558.



« ...on eut l'idée d'une réunion mensuelle où les amis se rencontreraient autour d'une bonne table. Rien de délicieux comme ces diners d'amis, où l'on cause sans gêne, l'esprit éveillé, les coudes sur la nappe. »

Alphonse DAUDET.

LES DINERS MENSUELS

**sont servis chaque premier MARDI à 20 heures
à l'HOTEL DU CHÊNE-VERT
39, Grand'Rue - BERGERAC**

« C'est un hâvre à l'abri de tout vent » où se rassemblent les amitiés éparses.

Compte rendu de l'Assemblée Générale du dimanche 13 janvier 1946

Au Collège, dans la classe de 1^{re}, à 10 heures :

Présents (69 membres) :

MM. Alard (Serge), Amanieux, Arzac, Aubert, Audit, Auriol;
Barat, Barthe, Béguerie, Bénazet (Fernand), Bénédictey, Brassem (Camille),
Brassem (Georges), Brut;
Cazalis (Henri), Charrière (Henri), Cook (Lionel), Coq (Robert), Coste
(Adrien);
Delpérier (André), Denuel, Desmartis, Deveaux, Dhumerelle, Dubreuil,
Dupuy (Pierre), Durand, Duhaldeborde;
Fabre, Fournier (Charles);
Gaillard, Géraud (Jean), Géraud (Raoul);
Jouanel (Pierre), Jouanel (Yves);
Laforêt, Lambert, Leydier, Lionnet, Lusignan (Guy);
Marche (Jean), Montataire de Madaillan (Pierre de), Mirabel, Morize
(Jean), Mourlet;
Nallet;
Parcellier (René), Pazat (Joseph), Peyrot, Planteau (Pierre), Plaze, de
Pourquery de Boisserin, Pucheu;
Redon, Rousseau (Michel), Rousseau (Pierre), Rougier, Royère;
Saignette, Sarrut, Sautereau, Simounet (Guy), Sireygeol;
Tamarelle (Jack);
Vergniol (André), Vernède, Videau, Vigier de Gaston, Villot.

Régulièrement représentés par des mandataires (50 membres) :

MM. Bénazet (Jean), Blachon, Bocage, Bos (André), Bos (Jean), Boucher,
Bourges, Boutitie (André);
Cambelet, de Cantellauve, Chièze (Henri), Chièze (Raymond);
Dejouas, Delluc;
Eliès, Escavaille, Escureyx;
Faisandier, Filhoulaud, Forie, Fraigneau;
Garrigue, Géraud-Jardel, Gouzou, Guilhem, Guy, Guyot;
Hertzog;
Lacroix, Lartigue, de Latour, Lusignan (Henri);
Masmontet (Paul), Mirgoudou, Monteil;
Parcellier (Clément), Parier, Pauliac (Fernand), Pauliac (J.-Louis), Pin-
quet (Emile), Pouget;
Ramadour, Rooy;
Surchamp;
Terral;
Védrines, Venencie, Ventenat, Vergniol (Gérard), Verprat.

Le docteur Pierre Rousseau ouvre la séance. Il évoque les morts, il salue les nouveaux membres qui sont admis et excuse M. Marcel Flouret, préfet de la Seine, qui n'a pu rentrer du Tyrol pour venir présider les fêtes de cette journée. Il présente un résumé des travaux

de l'Amicale et des progrès accomplis dans les domaines où elle exerce une activité.

Après lecture, on adopte le compte rendu de l'Assemblée générale du 10 décembre 1944.

La parole est donnée à Robert Coq, secrétaire général, qui dresse en ces termes son rapport moral :

MES CHERS CAMARADES,

L'année 1945 a été clôturée pour nous avec un effectif de 410 membres, ce qui revient à dire que, défalcation faite des 11 décès connus, nous n'avons progressé que de 16 inscriptions nouvelles depuis 1944. La raison principale de ce ralentissement doit être recherchée dans le fait que les jeunes susceptibles de venir à nous sont mobilisés, sont en occupation en Allemagne, combattent en Indochine ou encore sont soit dans les Facultés soit dans les grandes Ecoles qui ont réouvert leurs portes. Je ne vous ferai pas grâce du couplet traditionnel en vous adjurant de faire du recrutement et de provoquer les inscriptions de beaucoup de nouveaux adhérents si vous désirez que votre Amicale vive et progresse.

Nous avons admis depuis la dernière Assemblée générale, à titre de souscripteurs perpétuels : MM. Amanieux, Bernard, Eyraud, Flouret, Jouanel (Yves), Lavigne, Veillet-Lavallée, Vergniol (Elie), Vergniol (Marc). Je dois enfin excuser MM. Bos (Jean), Bourzac, Boutitie (André), Cambelet, Cantellauve (Pierre de), Chièze (Henri), Chièze (Raymond), Collet, Dejous, Delluc, Filhoulaud, Forie, Fraigneau (René), Garrigue (André), Géraud-Jardel, Goulard, Jouhet, Juglas, Lacroix, Laignel-Lavastine (Président de l'Union des A.), Lartigue, Latour (Robert DE), Masmontet, Matter, Mouly (Président de l'A. de Villeneuve-sur-Lot), Pauliac (Jean-Louis), Ramadour, Roger, Tamarelle (Paul), Terral, Ventenat.

CHERS CAMARADES,

Je voudrais vous entretenir tout de suite de la manière dont a été péniblement réalisé le XVII^e Bulletin, qui a paru le 11 décembre 1945. Devant la rareté et la mauvaise qualité du gaz d'éclairage, notre éditeur a fait transformer sa linotype pour l'actionner à l'électricité. Cette modification n'a pas été sans difficultés et elle s'est trouvée terminée quand sont survenues en France les interruptions de courant. Pour sortir à temps, une partie du texte du Bulletin a été envoyée à la composition aux ateliers du quotidien régional *Sud-Ouest*, une autre a été confiée à un spécialiste bordelais et le surplus a pu se faire à Bergerac, ce qui vous explique la diversité des caractères d'imprimerie. Le papier a été fourni par l'éditeur, mais il a fallu trouver les couvertures dans la région de Creysse.

Sachez enfin que depuis un an, que dis-je, depuis trois mois, les tarifs d'édition ont doublé et qu'avec les clichés des illustrations et les frais d'affranchissement, la dépense, je dois vous le dire franchement, a atteint la somme de 20.000 francs, soit environ 1.000 francs de timbres-poste, 13.000 francs de papier et de composition et 1.200 francs de clichés; le surplus s'applique à la mise en page et au tirage à 600 exemplaires. Tout cela, je l'ai tellement bien senti et redouté, que j'ai forcé au dernier moment le volume du Bulletin, qui a soixante pages au lieu de quarante, pour faire passer du texte qui aurait pu servir l'an prochain, tant je crains de ne pouvoir en publier un autre fin 1946. Mais, alors, comment assurerons-nous la liaison, comment garderons-nous le contact avec nos camarades de l'extérieur, et quelle raison auront-ils pour continuer à verser leurs cotisations, s'ils ne reçoivent plus de Bulletin ?

Nous allons tenter de faire face à cette situation aussi imprévue que nouvelle en faisant payer le Bulletin à nos membres en sus des cotisations; nous leur demanderons 20 francs par an pour un Bulletin qui en coûte environ 33. On pourrait peut-être se borner l'an prochain à publier seulement les discours de la Fête annuelle avec une partie annuelle, si utile à rétablir sans autre retard. Si

j'en suis encore chargé, je ferai de mon mieux, mais j'ai voulu vous exposer tous les détails de cette importante question en Assemblée générale.

Pour la chronique traditionnelle, j'ajouterai qu'avec des dons généreux et aussi avec les deniers de l'Association, nous avons « amélioré » la distribution des prix du Collège, entretenu en bons pères de famille l'immeuble Augiéras et fêté le centième dîner mensuel en décembre 1945.

Enfin, nous avons organisé le 18^e banquet qui sera servi à midi. Il comptera cent six convives et ne sera pas présidé, comme nous l'aurions désiré, par notre camarade Marcel Flouret, préfet de la Seine, qui a été dans l'impossibilité de rentrer du Tyrol où il se trouvait en convalescence. Espérons pourtant que cette journée, malgré ce regrettable contre-temps, nous permettra cependant de retrouver ici un lot attendrissant de souvenirs.

CHERS CAMARADES,

Avant que vous n'écoutez le Trésorier, je voudrais vous parler de l'éditorial d'un hebdomadaire bergeracois, qui n'a peut-être pas échappé à votre attention. On a la preuve à sa lecture que si, malheureusement, l'égoïsme est roi, si d'aucuns ne pensent qu'à s'enrichir, d'autres, heureusement, travaillent et pratiquent le bien discrètement et même anonymement. Il est question d'un chirurgien qui a accueilli dans sa clinique un jeune homme de la Résistance : sept mois de traitement, radios, pénicilline, deux opérations dont une amputation de la jambe. Au moment de régler la note, le docteur a fraternellement embrassé son malade en lui disant : « Tout est réglé, mon gars. »

Savez-vous qui a fait cela ? Vous voudriez que ce soit votre président ? Et bien, c'est lui. Sa générosité, vous le voyez, n'est pas limitée à sa chère Association ; j'ai voulu ici vous le dire et l'en remercier.

J'ai terminé, chers Camarades. Je n'oublie pas que les classes et les cours de ce Collège sont peuplées de petits fantômes et d'ombres en culottes courtes qui courent en riant et en criant, vous avez hâte d'essayer d'aller les revoir pour vous reconnaître ; aussi, avez-vous mieux à faire malgré tout votre attachement à notre Association jeune encore et pourtant déjà riche d'un beau passé, que d'écouter ce rapport moral.

En l'absence du trésorier, il est donné lecture de la situation financière au 31 décembre 1944, publiée aux pages 6, 7 et 8 du XVII^e Bulletin et qui a été visée par le camarade Pierre Chèvre, commissaire aux comptes.

Le rapport moral du secrétaire général et les comptes du trésorier reçoivent l'approbation de l'Assemblée.

On procède aux élections des membres du Conseil d'administration. Sont réélus : M. Collet (119 voix) et M. Fournier (118 voix). Sont élus : M. Barthe (118 voix) et M. de Meslon (119 voix).

Le Conseil d'administration élit ensuite M. de Meslon en qualité de vice-président (7 voix) et M. Barthe obtient également 7 voix pour succéder dans les fonctions de trésorier à M. Jouhet. Ce dernier reçoit le titre de trésorier honoraire et conserve la gestion du legs Augiéras.

Le Conseil d'administration décerne en outre le titre de membre d'honneur à M. George Picard, Chief French Regional Desk, des Services américains d'information, attaché à l'ambassade U.S.A. de Paris.

M. Louis Deltheil-Cluzeau, industriel à Couze-Saint-Front, est admis en qualité de membre honoraire.

Sur la proposition du secrétaire général, il sera demandé à M. le Maire et à la Municipalité de Bergerac de bien vouloir, en souvenir du premier président de l'Association, donner à la place du Temple à Bergerac le nom de « Place du Docteur-André-Cayla » (1).

Sur un rapport du camarade Lionnel Cook, un crédit de 28.000 fr. est voté pour des réparations urgentes à faire au tombeau de la famille Augiéras, à Buade, commune de Ginestet.

En conséquence d'une autre obligation du legs Augiéras et en vue de l'érection d'un monument à la mémoire des anciens élèves du Collège Henri IV morts pour la France, une Commission est nommée, qui sera présidée par le docteur Pierre Rousseau et dont feront partie MM. Arzac, Barthe, Cook (Lionnel), Coq, Jouanel (Pierre), Jouanel (Yves), Leydier et Videau.

Les cotisations ne peuvent être augmentées; mais le prix du Bulletin, fixé à 20 francs, sera payable en sus de la cotisation annuelle des membres titulaires et des membres honoraires.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11 h. 30.

(1) Le Conseil municipal de Bergerac a voté cette dénomination en séance du vendredi 18 octobre 1946.

LE XXXI^e CONGRÈS

Pour la première fois depuis 1938, l'Union des Associations d'Anciens Elèves des Lycées et Collèges Français peut reprendre la tradition de ses Congrès. En 1947, pour les fêtes de la Pentecôte, du 24 au 28 mai, Bergerac sera le siège de cette brillante manifestation intellectuelle qui réunira des délégués de la France entière et de l'étranger, et se tiendra sous le « vocable » des AMITIÉS INTERNATIONALES. Le programme, qui n'est pas définitivement arrêté, comprendra des séances de travail, des fêtes, des excursions, l'inauguration du monument Augiéras et, le lundi 26 mai, un grand banquet officiel auquel les dames seront admises. Tous les anciens élèves du Collège Henri IV se devront de se joindre avec leurs familles au nombre des congressistes. Quand on a pris part une fois au Congrès, on y revient toujours!



XVIII° Banquet du dimanche 13 janvier 1946

A l'Hôtel de Bordeaux (n° 41, place Gambetta), à midi.

MENU

CONSOMMÉ VERMICELLE
MERLUS DIEPPOISE
LIÈVRE A LA ROYALE
BOLLOTINES DE DINDES TRUFFÉES
GLACE VANILLE
CORBEILLES DE FRUITS
Vin rouge contrôlé en carafes
La Truffière
Saint-Emilion Château Laborde 1943
Côtes de Beaune 1944
Monbazillac du Vice-Président et des Camarades
Champagne du Président
Café
Fine

Cent six convives sont présents :

MM.

Alard (Serge), Amanieux, Arzac, Aubert, Aubert (Mme, pour assister son mari aveugle), Audit, Auriol;
Barat, Bardon (Henri), Bardon (Joseph), Barthe, Béguerie, Bénédicty, Bernard, Brassem (Camille), Brassem (Georges), Brisseau, Brut;
Cazalis (Henri), Charrière (Henri), Chassagne (Pierre), Chatagné (Surveillant général), Chaussade (Pierre), Chèvre (Pierre), Cook (Lionel), Coq (Robert), Costes;
Delpérier (André), Delpérier (Henri), Deltheil-Cluzeau (membre honoraire), Denuel, Desmartis, Deveaux, Dhumerelle, Dive, Domenget de Malauger, Dubreuil, Dubur, Duhaldeborde, Dupuy, Durand, Dussert;
Eyma (Albert), Eyma (Jean);
Fabre, Fardet, Fournier;
Gaillard, Géraud (Jean), Géraud (Raoul);
Héliès, Hertzog;
Jeammet, Jouanel (Pierre), Jouanel (Yves);
Laborie, Laforêt, Leydier, Lionnet, Longy, Loubière (Robert, élève de Mathématiques), Loupias (sous-préfet), Lusignan (Guy);
Marche (Jean), Marche (Pierre), Mathieu, Maurt (Principal), de Meslon, Mirabel, de Montataire de Madaillan, Morize (Jean), Mourlet;
Nallet;
Parcellier (René), Pazat (Joseph), Peyrot, Picard (George, des Services amé-

ricains d'information), Pinquet (Emile), Planteau (Pierre), Plaze, de Pourquery de Boisserin, Pucheu;
Redon, Rougier, Roujean, Rousseau (Michel), Rousseau (Pierre), Rousseau (René), Roux (Maxime, préfet de la Dordogne), Royère;
Saignette, Sarrut, Saumagne, Sautereau, Serret (membre honoraire), Simounet (Guy), Simounet (Ludovic);
Tamarelle (Jack);
Veillet-Lavallée, Vergniol (André), Vergniol (Marc, élève de mathématiques), Vernède, Videau, Vigier de Gaston, Villot, Vincenot.

Les vins ont été offerts par MM. Collet, Eyma, Rousseau, de Meslon et par l'Association.

Au dessert, les deux potaches, en écoutant les discours qui suivent, ont prétendu (comme dans *Le Petit Chose*) avoir bu comme des Templiers et mangé comme des Hospitaliers, sans doute pour montrer qu'ils avaient des lettres, bien qu'étant élèves de « math ».

Discours de M. Robert COQ

Secrétaire général de l'Association

Pour ceux qui n'ont pas assisté à l'assemblée générale, je présenterai à nouveau les excuses des absents. Sans répéter encore les noms déjà cités ce matin, j'ajouterai cependant :

— M. Marcel Flouret, préfet de la Seine, qui a été dans l'impossibilité de rentrer du Tyrol où il est en convalescence;

— M. le docteur Breton, notre maire, membre honoraire de droit de l'Association, qui s'est fait représenter aujourd'hui par notre camarade Georges Vernède;

— M. André Galand, doyen des professeurs honoraires du Collège.

Ces deux derniers momentanément absents de Bergerac.

Messieurs et chers Camarades, nous sommes cent six convives et ce chiffre n'avait jamais été atteint.

Pour la première fois aujourd'hui, depuis la guerre, les prisonniers et déportés ne manquent pas. Bon nombre de ceux de nos camarades qui, l'an dernier, à pareille époque, en captivité, tournaient mélancoliquement leurs regards vers l'Ouest, sont ici avec nous : qu'ils soient fêtés et honorés.

Selon la tradition, nous en sommes heureux, nos camarades Barthe, Pucheu et Villot, professeurs au Collège, accompagnent avec M. le Surveillant général leur Principal, dont la présence à nos agapes nous devient déjà familière.

Tout près de notre Président, il est agréable de revoir, entouré de quelques autres distingués Sous-Préfets, M. Maurice Loupias que Bergerac a su garder depuis cet inoubliable lundi 21 août 1944 où il est glorieusement entré dans notre ville après des mois de clandest-

tinité et d'errance, côte à côte avec notre cher membre d'honneur, le vaillant général Ambroise Bernard, dont le discours prononcé dans cette salle l'an dernier chante encore dans toutes les mémoires.

Parmi ceux que nous retrouvons aussi avec joie, il y a M. George Picard, le distingué chef des Services d'information des Etats-Unis. Mon cher ami, vous l'avez dit vous-même ici naguère : « Contre l'union de nos deux pays, RIEN ne saurait prévaloir. » Ceux, dont je suis, qui aux Gibelins étaient Guelfes, ceux qui aimaient l'Amérique quand on n'en avait pas le droit, sont heureux de porter un toast au grand jour à l'abnégation de ces jeunes Américains venus à des milliers de kilomètres de leur terre natale pour la cause de la liberté, en apportant la victoire.

Si l'arrondissement de Bergerac se flatte d'avoir un Sous-Préfet qui lui vient du Maquis, la Dordogne s'enorgueillit d'avoir conservé à la tête du département M. le Préfet Maxime Roux, issu lui aussi de la Résistance, et dont nous saluons respectueusement l'amabilité souriante. Certes, il avait voulu, avant tout, venir spécialement pour accueillir celui qui devait présider cette fête; mais les questions scolaires et post-scolaires, qui ne lui sont ni étrangères ni indifférentes, donnent à elles seules un sens à sa présence ici.

Chers Camarades, l'Association, une fois de plus, vous a convoqués aujourd'hui; mais, comme toujours, c'est le Collège qui vous réunit et qui vous unit.

Le Collège! C'est un mot dont les syllabes portent à la fois un goût d'amertume, une atmosphère de tristesse, mais aussi une musique de bonheur et de souvenir.

Pour certains, pour les jeunes, quand ils le quittent, il évoque la détresse et la laideur, avec, comme l'a dit Victor Hugo, dans « CE QUI SE PASSAIT AUX FEUILLANTINES » :

*Ses bancs de chêne noir, ses longs dortoirs moroses,
Ses salles qu'on verrouille et qu'à tous les piliers
Sculpte avec un vieux clou l'ennui des écoliers...*

.....
*Et sans eau, sans gazon, sans arbres, sans fruits mûrs,
Sa grande cour pavée entre quatre grands murs.*

En 1944, un de nos distingués camarades, M. Jean Morize, ministre de France, assis aujourd'hui à côté de moi, signait notre Livre d'Or et constatait, en le revoyant après quarante ans d'absence, que son vieux collège n'était pas devenu plus beau.

Certes, non, et, pourtant, il reste le siège de nos assemblées générales, malgré ses carrelages humides, ses murs couverts d'enduits salissants, ses classes sombres, ses couloirs pleins de courants d'air... Il est pour l'Amicale un « haut lieu » dans lequel, depuis ce matin, et comme tous les ans, nous nous efforçons pendant un jour de remettre nos pas dans les pas de notre enfance.

C'est le Festival du Souvenir.

Que ce Festival soit joyeux, malgré l'absence de celui que nous attendions aujourd'hui : aussi, permettez-moi, Messieurs, de lever mon verre à vous tous, à vos familles, en donnant aussitôt la parole au fils de notre camarade Vergniol, à Marc Vergniol, élève de la classe de mathématiques.



Discours de l'élève Marc VERGNIOL

de la classe de Mathématiques

C'est donc à moi qu'échoit l'honneur redoutable de représenter parmi vous mes camarades du collège, de ce collège qui fut le vôtre; cette pensée me permet heureusement de maîtriser quelque peu l'émotion que je ressens et que j'ai ressentie à la seule idée de parler devant une assemblée aussi intimidante. Oui, vous êtes mes Anciens, et vous serez, j'en suis sûr, pleins d'indulgence pour le « bizuth » que je suis.

Je voudrais tout d'abord vous remercier de l'invitation dont mon camarade et moi bénéficions aujourd'hui, invitation traditionnelle, certes, qui associe aux promotions montantes les promotions anciennes. Mais elle ne nous touche pas moins.

Et je suis persuadé que vous êtes heureux, vous aussi, de reprendre grâce à nous contact avec votre vieux collège.

Ne venez-vous pas, en effet, de retrouver depuis quelques heures l'âme des collégiens que vous fûtes ?

Oubliant toutes vos préoccupations quotidiennes, vous vous rappelez vos anciens camarades, vos vieux professeurs; vous vous racontez les bonnes histoires que vous avez vécues au Collège, les chahuts monstres, les nuits orageuses au dortoir, les parties de pelote passionnées et parfois aussi certains cours de lettres ou de sciences dont l'originalité vous a frappés. Nous aussi, nous nous raconterons cela, en oubliant exactement comme vous les versions latines incompréhensibles, les dissertations philosophiques obscures et les devoirs de math. insolubles.

Mais nos réunions seront toujours empreintes de l'esprit de camaraderie qui règne ici et sur les bancs du collège et qui fait que, quelle que soit la voie suivie, nous nous rappellerons toujours avec émotion les bonnes heures du collège si intimement associé à notre jeunesse.

Mais je ne veux pas vous importuner plus longtemps de mon éloquence hasardeuse, et je cède la place à de meilleurs orateurs, dont les dons naturels n'ont pu qu'être développés par la sympathique et chaude atmosphère de ce banquet.



Discours de M. le Docteur Pierre ROUSSEAU

Président de l'Association

En apprenant, cette nuit, que notre camarade M. le Préfet de la Seine était retenu dans les neiges du Tyrol, nous avons éprouvé, votre Secrétaire général et moi, les premiers symptômes de cette affection du foie très vulgairement appelée « jaunisse ». Après quelques instants, où nous nous sommes demandé lequel de nous deux resterait debout pour donner à l'autre des soins éclairés, notre vigoureux tempérament a repris le dessus; et, n'ayant, malgré d'actives recherches, pas le moindre sosie de M. Flouret à vous offrir, je me suis décidé à reprendre le fauteuil présidentiel. Je m'en excuse et je ferai de mon mieux pour ne pas vous ennuyer longtemps ce soir.

Parcourant les feuillets du magnifique Bulletin où notre Secrétaire général a mis le meilleur de lui-même, j'avais appris — non sans mélancolie — que quinze ans se sont écoulés depuis cette soirée de décembre où vous m'aviez confié la présidence de notre association. Quinze années où nous avons essayé ensemble, sous un ciel souvent battu par les orages, d'oublier quelques instants les angoisses de l'heure. Mais, ce soir, je suis tout heureux de remplir les devoirs de ma charge, car, en votre nom, au nom de ceux qui sont loin de cette salle, je vais saluer nos hôtes, M. le Préfet de la Dordogne, qui devait être aujourd'hui au côtés de M. le Préfet de la Seine, et aussi M. George Picard, chef des Services d'information à l'ambassade américaine, venu pour apporter à ses grands amis du Collège de Bergerac comme un écho de cette étroite affection qui unit au nôtre son grand peuple d'au delà des mers.

MONSIEUR LE PRÉFET,

Notre association est flattée, à plus d'un titre, de recevoir à sa table le premier magistrat du département. En acceptant de si bonne grâce de vous associer à notre fête, vous avez fait à ses membres un honneur dont ils ressentent tout le prix. Aussi, veulent-ils saluer tout d'abord en vous celui qui, aux jours tragiques de 1944, combattait pour la libération de la Dordogne.

Notre société sait les graves problèmes qui sollicitent votre attention, les soucis journaliers d'une administration difficile. Elle vous en exprime davantage sa reconnaissance.

Mais, ce soir, elle veut aussi s'acquitter d'une dette déjà ancienne.

A chaque étape de son existence, l'Association n'a trouvé auprès du Conseil académique dont vous étiez le chef, qu'aide agissante et protection efficace. En nous donnant votre concours pour obtenir notre déclaration d'utilité publique, vous nous avez permis de recueillir un héritage qui ajoute à notre prestige; plus tard, nous sommes autorisés, grâce à vous encore, à donner à notre Collège le nom de son fondateur, inscrit en lettres d'or au-dessus de ses portiques.

Pour tout cela, je suis heureux de vous remercier au nom de tous et de vous dire une fois de plus notre gratitude.

MONSIEUR GEORGE PICARD,

Une année s'est écoulée depuis que le hasard, à pareille époque, vous a conduit dans cette salle où, à votre étonnement peut-être, quatre-vingts Français, fraternellement unis par les mêmes souvenirs d'enfance, célébraient gaiement, autour de ces mêmes tables, la joie de leur liberté retrouvée. Sans doute, avez-vous pensé que s'affirmerait ainsi, une fois de plus, la légèreté légendaire de notre nation... Mais notre société tout entière fut joyeuse de fêter un soldat allié, un ami de la France tout imprégné de notre littérature, connaissant les finesses de notre langue, un officier d'élite improvisant dans le plus beau langage un hymne à l'amitié franco-américaine.

L'an dernier, cher monsieur et ami, vous avez seulement assisté à la fin de notre banquet; aujourd'hui, nous avons désiré que vous goûtiez au menu tout entier. Mais par delà votre personnalité, au delà de la haute fonction que vous occupez à l'Ambassade des États-Unis, nous avons aussi voulu prendre notre part de ce faisceau si serré des liens qui unissent nos deux pays. Certes, la raison et le sentiment participent à une union aussi féconde. Mais, ici, le sentiment fait éclater les bornes trop étroites de la raison.

Voyez-vous, le vieux peuple que nous sommes, qui sait si bien, d'ailleurs — Ronsard l'a dit dans des vers magnifiques — trouver, après chaque désastre, la force de renaître de ses cendres, ce vieux peuple à ses crises de sentimentalité...

Nous vous aimons pour votre jeunesse, pour la force vive qui explose dans vos industries, pour vos gratte-ciel, pour vos chemins de fer géants, pour vos avions étonnants, pour vos découvertes, pour les efforts que vous avez faits pour nous venir en aide, pour l'aide que vous nous apporterez encore car vous voulez que la France vive, pour votre haute conception de la justice et de l'honneur, pour votre sang aussi, monsieur Picard, ce sang qui s'est mêlé au nôtre, aux grandes crises de nos deux histoires nationales.

Et je voudrais qu'à la fin de votre mission, quand vous aurez retrouvé votre Université d'Harvard, vous songiez parfois, au delà des océans, à un modeste groupe de Français issus d'un même collège quatre fois centenaire, qui, vous nommant membre d'honneur de leur société, gardent fidèlement leur reconnaissance à leur ami lointain et une foi ardente en la destinée du grand pays qu'il représente.

MESSIEURS,
MES CHERS CAMARADES,

Je viens de dire de notre Collège qu'il était quatre à cinq fois centenaire : peu d'établissements peuvent montrer d'aussi beaux quar-

tiers de noblesse. Bien avant la Renaissance, du temps des Croisades, on apprenait le latin à Bergerac, mais seules les lettres-patentes de Charles IX, puis d'Henri IV, lui donnèrent une existence propre. Après une période de prospérité sans exemple, où de vieilles familles comme les Turenne, les Caumont de La Force, d'autres encore, avaient à honneur de doter une classe de leur nom et de leurs armes, la vie même de notre établissement secondaire est liée aux fluctuations de notre histoire. Suivant le rythme naturel de toutes choses, avec des ascensions et des éclipses, le Collège s'associe aux périodes de grandeur, et tombe en décadence après les désastres. De très grands Français, le conventionnel Lakanal, le philosophe Maine de Biran, sous-préfet de Bergerac, veulent y réaliser un des centres d'éducation les plus importants de la région.

Mais, après les beaux jours de 1900, les deux guerres que nous avons vécues, les difficultés de garder un internat pendant les années de mobilisation, le relâchement inévitable de la discipline, la suppression dangereuse de plusieurs professeurs, portent des coups sérieux à sa prospérité. Et nous voudrions tous que ce collège, qui s'honore du nom de son fondateur, Henri IV — ce glorieux résistant sur lequel M. le Préfet de la Seine a écrit de si belles pages — pût fêter un jour sa résurrection.

Cher vieux Collège, témoin muet de la succession des générations, de nos misères et de nos gloires, qui ne gardes des agitations des hommes que quelques carreaux cassés de plus, quelques lézardes de plus sur la grisaille de ses murs! Il a cependant, ce collège, essaimé par tout le globe des fils qui ont subi l'empreinte de la formation de leur jeunesse : des marins, des magistrats, des soldats, des généraux, des universitaires, de hauts fonctionnaires de l'Etat. Faut-il citer des noms comme ceux des frères Magnan? Celui, illustre entre tous, de Mounet-Sully, Hamlet romantique d'Elseneur, disant, de quelle voix émouvante, ces mots qui résonnent dans vos cœurs : « Etre ou ne pas être... Décider s'il est plus noble pour l'esprit de supporter les coups et les traits d'un destin furieux, ou de prendre les armes contre un océan d'inquiétudes et d'accepter le combat pour en venir à bout. » Mounet-Sully, Œdipe roi pathétique et douloureux, écoutons, dans la nuit de ses yeux morts, murmurer le chœur final de Sophocle : « Ne dites jamais, attendant le jour suprême de chacun, qu'un homme a été heureux, avant qu'il ait atteint le terme de sa vie sans avoir souffert. »

Mais, à côté de ces noms qui jetèrent un éclat dans les lettres ou les arts, il y a les autres, les héros de nos plaques de marbre, ceux aussi dont le souvenir reste gravé sur les tombeaux de nos villages, ceux qui simplement, sans faiblesse et sans gloire, firent seulement leur devoir.

Et il me souvient d'une page de Renan, qu'affectionnait Paul Petit, et que je retrouve toujours avec la même émotion. Dans un petit cimetière de Bretagne, en face des croix serrées où il lisait des noms inconnus, Renan se demandait si l'oubli définitif n'ensevelissait pas toutes ces

existences, cet oubli où vont se résorber toutes les actions des hommes. Mais il s'écriait bien vite : « Non, ils ne sont pas morts, ces obscurs enfants du hameau, car ils ont contribué à faire la Bretagne, et la Bretagne vit encore. »

Eux aussi, nos aînés, ne sont pas morts, les illustres et les autres; ils n'ont pas accompli qu'un geste vain, et nul semeur de cendres ne jettera pas sur eux ce linceul épais sous lequel tout n'est que poussière. Ils ont été les acteurs des grands drames de l'existence de leur pays; ils ont apporté leur pierre à l'édifice qu'est la province natale comme à la grandeur de leur patrie.

Nous, les vivants, nous penchant dans la plus large union de nos amitiés sur la France meurtrie et convalescente, loin des querelles idéologiques, nous veillerons fidèlement sur leur souvenir.

MESSIEURS, MES CHERS CAMARADES,

Nous allons ensemble lever nos verres à M. le Préfet de la Dordogne; à M. George Picard; à notre Président de 1944, le général Ambroise Bernard, dont le discours si émouvant était tout illuminé par la flamme patriotique; à notre Sous-Préfet, Maurice Loupias, ami de notre association; au commandant Bergeret, dont le nom est inséparable de la libération de Bergerac et qui nous adressa l'an dernier une allocution d'une grande élévation de pensée et d'une belle tenue littéraire; à M. le Maire, le docteur Marcel Breton, retenu loin d'ici par un Congrès et qui a désigné pour le remplacer notre camarade Georges Vernède; à M. le Principal, M. Murt; aux Professeurs du Collège; à MM. les Sous-Préfets de Nontron et de Brive, nos camarades Eliès, Pierre Chaussade (qui ont fait un long déplacement pour assister à ce banquet); à notre Secrétaire général Robert Coq, animateur de nos fêtes, qui ne passe pas un seul jour sans penser à sa chère association: je le remercie en votre nom de ses efforts constants pour notre prospérité.

A vous tous, Messieurs; à vous tous, mes chers Camarades.



Discours de M. MAURT

Principal du Collège Henri IV

Il y a un an, dès mon arrivée à Bergerac, une rançon sévère me fut infligée au nom de vous tous, et j'en conçus immédiatement une grande inquiétude. L'échéance décembre 1945 me parut dès l'abord redoutable; mais, un soir qu'il faisait bon rêver au bord de la Dordogne, un de ces soirs sans doute « où les fleurs ont une âme », il m'est apparu que je pouvais m'en remettre à vous du soin de

la régler. Vous m'aviez fait craindre « le chemin remontant, sablonneux, malaisé », et je me sentis tout à coup poussé par vous dans un sentier fleuri.

Si, cependant, je risque aujourd'hui d'avoir encore à plaider non coupable, rien de plus facile que de me tourner vers l'un d'entre vous et de lui dire, sûr de votre approbation unanime : « Mon cher Président, j'ai scruté votre âme. Je la sais prête à toutes les indulgences. » Qu'importe, après tout, que notre bilan scolaire de l'année reste, comme bien d'autres, déficitaire ! M. le Préfet de la Seine a eu la délicate attention de faire ajourner la date de ce banquet, me permettant ainsi, en cette époque de nouvel an, de parler moins de nos réalisations que de nos espérances. Je lui saurai gré d'inscrire à son crédit un hommage respectueux de ma sincère gratitude.

Montesquieu prétendait que les lois de l'éducation devaient être relatives à la forme de gouvernement. Je crains qu'il ne nous suffise pas, pour accomplir toute notre tâche, de contracter une assurance contre les instabilités gouvernementales et qu'il nous faille une assurance tous risques, car le spectacle de la rue — le mieux fait, au dire d'Anatole France, pour instruire les enfants — risque, nouvelle épée de Damoclès, de leur causer aussi le plus grand préjudice. Dussè-je passer pour un censeur trop faible et me trahir aux yeux de mes deux plus jeunes convives, je requerrai toujours en faveur de notre jeunesse scolaire le maximum de bienveillance. Ils ont fait ce qu'ils voyaient faire, ils ont écouté ce qu'ils entendaient, ils ont connu des difficultés quand ils avaient droit à l'insouciance, et ils ont fini par ne plus savoir ni à qui se fier ni que croire. Triste désarroi moral ! Dangereux scepticisme, à un âge où l'âme ne cherche qu'objet de science et qu'objet d'amour !

Il urge, sans doute, que nous détournions du spectacle de la rue les enfants dont nous voulons le bonheur et dont nous avons la charge de préparer l'avenir ; mais si, en raison des assauts divers qu'elle subit, la mentalité scolaire titube encore, il reste, je vous l'assure, en l'âme des jeunes collégiens, les qualités de cœur et d'esprit qui furent celles des anciens élèves. Pour les diriger, je n'ai qu'à leur faire suivre votre trace. Vous que séparent les exigences de la vie quotidienne et dont les distinctions sociales et les divergences d'opinion viennent se fondre dans le creuset de l'amitié, vous qui après une année de tracas divers venez proclamer une fois de plus ici toute la vertu de la camaraderie, pourquoi croiriez-vous que nos élèves soient insensibles à vos exemples et si prompts à céder aux influences néfastes ? On ne fait pas à la contagion sa part.

On a beaucoup parlé de l'esprit d'équipe, il s'acquiert ; mais, jusqu'à ce jour, je sais bien que seules ont prise sur nos élèves des mesures de justice et de bienveillance. Des collégiens affectent par snobisme parfois de résister à ceux qui les dirigent. Ils cherchent simplement à gagner du temps pour arriver à reconnaître ceux qui les aiment et se confier à eux. Après quoi, on peut être sûr de l'effet d'une domination pacifique, et c'est ainsi, en définitive, Messieurs,

que cette discipline que vous m'avez demandée est simplement faite de vertus de la race et des exemples des pères.

Je ne voudrais pas, au terme d'un banquet de chaude amitié, provoquer ici d'assez vives discussions entre partisans et adversaires des réformes en cours. La pédagogie n'échappe pas aux lois de la vie. Tout ce qui est perfectible se transforme, et chaque nouveauté comporte sa part de risque.

Une 6^e nouvelle vient de naître, petite démocratie en miniature. Souhaitons de voir grandir cette jeune plante, qui — M. le Ministre nous l'affirme — « gagnera progressivement tous les parterres et même certaines terres en friche que les préjugés et la négligence des jardiniers ont jusqu'à présent abandonnées ». Si, cependant, quelque sceptique tend encore à n'accepter les réformes que sous bénéfice d'inventaire, je réclame, quant à moi, le privilège de la première expérience. M. le Ministre a invité cette année les élèves à élire au scrutin secret des responsables de classe qui pourraient avoir — si besoin — leur place au bureau d'administration. Quand j'ai préparé les listes électorales, je n'ai pu me défendre d'une certaine émotion au souvenir personnel d'une petite manifestation de gratitude organisée par mes responsables de classe qui n'avaient pas encore reçu officiellement leur appel aux urnes des mains ministérielles. Cet âge n'est pas toujours sans pitié.

Au moment, d'ailleurs, où nous goûtons tous la joie ineffable d'avoir repris en mains un bulletin de vote que, sans la vaillance des enfants de la Dordogne, entre tous les braves de France, nous aurions à jamais pu perdre, ne serait-il pas impie de refuser à nos grands élèves qui ont souffert le droit sacré de se sentir grandis par la souffrance et de parler en hommes. Mis en présence des responsabilités diverses, les enfants les assumeront sans nul doute avec un sérieux qui aura le plus heureux effet sur la tenue générale. Ainsi, conformément aux désirs exprimés par vous l'an dernier, se disciplinera chaque jour davantage notre métier scolaire. Les dénigrements faciles ont assez desservi la France. Place, aujourd'hui, à un optimisme fécond, générateur du redressement prochain !

Les gladiateurs antiques, s'il faut en croire l'histoire, apprenaient l'art de mourir avec grâce. Je m'en voudrais que ce banquet se terminât par ma faute d'inélégante manière. Ceux-là seuls ont une place à notre table qui, oublieux de leurs soucis et de leurs desiderata, voient par hygiène le bon côté des choses et les meilleures qualités des hommes, corrigent la malchance par la belle humeur, évitent pour les autres et pour eux d'ajouter aux ennuis réels l'ennui pire de leurs plaintes. Selon l'admirable parole de Renan, « on trouve l'existence savoureuse si l'on n'attend pas d'elle ce qu'elle ne saurait nous donner et seuls en sont contents ceux qui en font bon usage. »

Fidèles à un idéal qui, lui, échappe à toute dévaluation, nous continuerons à le faire aimer de nos élèves.

Nous nous appliquerons à les tenir à l'abri des propos dénigrants.

des insinuations malveillantes, des exemples pernicieux, des tentations fâcheuses, — voire, s'il le faut, d'indulgences coupables.

Nous franchissons ainsi les obstacles qui restent à franchir, convaincus, avec le général de Gaulle, qu'en définitive, « rien ne procède que de l'esprit, et qu'il n'y a de l'avenir pour un peuple que dans l'intelligence, le cœur et la jeunesse. »



Discours de M. Georges VERNÈDE

Représentant du Maire de Bergerac

M. le Maire de Bergerac, absent de notre ville pendant les journées des 12 et 13 janvier, m'a fait le grand honneur de me désigner pour le représenter au milieu de vous.

Je suis d'autant plus heureux d'assister à ce banquet, que je m'y trouve au double titre de représentant de la Municipalité et d'ancien élève.

Au nom de la Municipalité tout entière, je tiens à indiquer que notre établissement est l'objet de notre préoccupation constante. Nous espérons tous qu'avec l'aide de notre Association, nous pourrions résoudre les difficultés présentes et que, dans un avenir très proche, nous aurons la joie et la fierté de pouvoir compter notre vieux collègue Henri IV au premier rang des établissements de notre cher pays.

Je lève mon verre à la santé d'un des nôtres, dont nous regrettons l'absence, mais qui, par son travail, sa grande intelligence et son courage est arrivé au faite des honneurs, je veux dire à notre condisciple Marcel Flouret, et à la santé de vous tous, Messieurs et chers Camarades.



Discours de M. Maurice LOUPIAS

Sous-Préfet

Sans doute serez-vous surpris qu'un simple sous-préfet se hasarde aujourd'hui à prendre la parole.

Et, certes, la prestigieuse constellation qui brille autour de votre président est bien de nature à faire pâlir de plus brillants satellites.

Mais sachez que le sous-préfet de cette bonne ville jouit d'un privilège que lui envie certainement de plus puissants personnages : il est en effet membre honoraire de *droit* de votre association.

Et lorsque mon ami Robert Coq, votre secrétaire général, me fit connaître cette heureuse particularité, il ne manqua pas d'appuyer sur le terme « *de droit* » d'une manière qui me fit comprendre que ce privilège comportait certainement des devoirs. Et il se trouve que l'un de ces devoirs, c'est précisément de prendre la parole à votre banquet annuel. C'est payer d'un devoir bien agréable un droit aussi jalousement convoité.

Car n'est-il pas réconfortant de se retrouver entre hommes de bonne volonté, liés par une éducation puisée à la même source, et de faire, dans l'ambiance si amicale que votre président et vous-mêmes savez créer et développer, le point de tout ce qui, au cours de l'année écoulée, constitua nos joies, nos soucis, nos espoirs ?

Et convenez que l'année que nous venons de vivre fut lourde de soucis. Que dire, en effet, de cette situation que l'on nous a faite où l'on nous demande constamment de supporter les « misères planes de la paix » et, en même temps, d'être prêts pour les misères imminentes de la guerre. Nous sommes, comme l'a dit Péguy, « chargés des travaux de la paix au sens où un âne est chargé, et chargés pour la guerre au sens où un fusil est chargé ».

Il est de toute évidence que nous assistons à des événements comme on n'en avait jamais vus et, dépassés, nous avons parfois l'impression angoissante que nous allons culbuter sur des événements d'une amplitude inouïe.

A ce vertige des choses, s'ajoute celui des esprits et l'affaissement des caractères. Effrayés, les faibles fuient le combat et acceptent d'avance toutes les servitudes. Nous en avons eu un tragique exemple avec cette « collaboration » qui fut, beaucoup plus qu'une erreur politique, l'abandon de ceux

*Qui pour croupir au fond des eaux pourries
Vendraient nos feux, nos hameaux, nos villages,
Nos fins coteaux, nos bois et nos prairies,
... Vendraient les cieus où nos âmes s'abreuvent,
... Vendraient aussi Ronsard et du Bellay
L'ardoise fine et le petit Liré
L'eau paresseuse où baignent les palais
Tout ce qui mène à tout ce que l'on aime.*

Un autre aspect de cet affaissement des caractères, c'est que nous ne savons plus espérer. On demandait un jour à Chilon ce qui distinguait les gens instruits des ignorants; il répondit: « L'espérance ». Aujourd'hui, c'est tout le contraire, ce sont les ignorants qui espèrent, et les gens instruits n'espèrent rien. Il y a là un dessèchement du cœur qui n'est qu'une forme de l'impuissance.

Mais le fléchissement moral que nous observons ne saurait être que l'effet d'une cause plus générale encore. Il procède, à vrai dire, d'une sorte de réaction intellectuelle qui s'est manifestée après chaque

époque troublée où l'homme, asservi par de dures lois extérieures, cherche à s'affranchir des contraintes subies.

Prédominance de la sensibilité et de l'imagination sur la raison, substitution du particulier au général, en un mot, individualisme. Les générations tourmentées, une fois l'immédiat danger écarté, sont moins disposées à se soumettre aux lois sociales, plus promptes à faire du « moi » la mesure de l'univers. C'est le « moi » orgueilleux et tourmenté qu'elles voudraient exprimer en même temps qu'elles cherchent à se débarrasser de l'éternelle inquiétude qui habite l'homme et qui s'exteriorise dans ses élans mystiques, religieux ou humanitaires. Hanté par ses faillites successives, l'esprit, toujours harcelé par ce problème fondamental de la vie et du sens de l'existence, cherche, dans un élan désespéré, à saisir l'insaisissable, à exprimer l'inexprimable.

C'est ainsi que naquirent le romantisme après 1815, le symbolisme après 1870, le surréalisme après 1918. C'est ainsi que nous assistons à l'éclatement de l'existentialisme.

Ayant porté le débat sur le terrain philosophique, l'existentialisme ne s'est point, pour cela, placé hors de portée des anciens élèves du collège Henri IV !

Il est une tentative pour saisir l'homme sur le vif et on ne peut se défendre de penser à Bergson qui nous montrait l'esprit, au plus profond de l'introspection, se « retournant brusquement » pour saisir cette vie, cachée dans les franges mystérieuses de l'inconscience de notre être.

La prétention de l'existentialisme — qui, d'ailleurs n'est pas absolument nouvelle — c'est d'étreindre la vérité à travers l'homme lui-même. Il se débarrasse donc de toute transcendance extérieure, qu'elle soit portée par les religions sur le terrain du divin ou par le marxisme — qui lui aussi est une religion — sur le terrain d'une humanité déifiée. Et la meilleure façon de se débarrasser de Dieu ou des liens de la solidarité humaine, c'est de mettre à l'intérieur de la conscience humaine elle-même la transcendance dont on ne peut nier la présence dans le monde. Ce pas, l'existentialisme le franchit à la façon d'un prestidigitateur habitué aux subtilités de la pensée abstraite.

Il peut alors proclamer que l'existence précède et crée perpétuellement l'essence, c'est-à-dire que l'homme est là, parce que c'est comme cela. Et il institue dans la série de nos actes un indéterminisme qui nous permet à chaque instant de choisir, de faire notre vie, non point dans le courant d'un enchaînement de causes à effets, mais par une création perpétuelle provoquant des « situations » sans cesse renouvelées et en dehors desquelles l'homme ne saurait être jugé. En d'autres termes, au lieu de dire, avec Descartes : « Je pense, donc je suis », on dira : « Je suis, donc je peux penser. »

Cette liberté, est-il besoin de le souligner, née de l'indéterminisme, n'est point celle qui a pour corollaire l'indispensable responsabilité ! Je sais bien que les existentialistes proclament au contraire notre responsabilité absolue parce qu'ils ont placé la transcendance en nous-mêmes, mais vous avouerez que l'homme, comparaisant devant son

propre tribunal, aura des chances d'avoir à faire à un juge bien indulgent.

Je m'excuse de cette incursion dans un domaine un peu abstrait. Elle m'a paru nécessaire pour dénoncer cette sorte d'anti-intellectualisme, je dirai presque, de byzantinisme qui, procédant le plus souvent avec la volonté déterminée de rejeter toute pensée motivée, attaque l'intelligence parce qu'elle est l'intelligence, par essence anarchique et raisonneuse, et entraîne l'homme vers les facilités de l'instinct. L'aveuglement de certains est tel que l'on peut se demander, devant ce fatras que Julien Benda appelle « littérature de coït de mouches », s'il ne s'agit pas d'une véritable maladie de la pensée.

Le problème, dont on a dit à satiété qu'il était uniquement moral, serait donc avant tout un problème intellectuel.

La présente révolution technique nous oblige d'ailleurs à réviser nos classifications historiques. Nous vivons avec des habitudes de pensées qui nous attachent aux trente ou quarante siècles qui, entre la préhistoire et l'invention des outils, et les temps actuels où nous assistons au renouvellement de l'outillage, ont été caractérisés par l'immobilité des techniques. Nous sentons bien qu'il n'est plus possible de satisfaire aux nécessités économiques et aux aspirations sociales de notre temps avec nos vieilles conceptions, et en particulier avec les formules de l'individualisme juridique.

Nous avons besoin au milieu de tous ces débats, avant de poursuivre notre pénible route, de trouver la source limpide où nous puisons nos inspirations comme le voyageur fatigué interrompt un instant sa course pour goûter la fraîcheur de quelque claire fontaine.

Or, cette source limpide, ne l'entendons-nous pas couler en écoutant la magnifique prière sur l'Acropole que Renan adressait à la Beauté :

O Noblesse! ô Beauté simple et vraie! déesse dont le culte signifie raison et sagesse, toi dont le temple est une leçon éternelle de conscience et de sincérité. . .

...Raison, sagesse, conscience, sincérité, en faut-il entendre davantage pour voir devant soi, difficile certes, mais resplendissant, le chemin que nous tracent nos élans vers un monde meilleur où l'homme donnera sa juste signification à la liberté. Car, il faut bien le dire, dans la recherche forcenée du bonheur individuel, l'homme s'est presque constamment mépris sur l'essence de la liberté. Il l'a conçue comme la somme de facilités individuelles, comme la justification de la loi du moindre effort, comme la bride sur le cou abandonnée à ses instincts. Or ce n'est point cela la liberté.

La liberté! c'est une victoire, une victoire sans cesse à recommencer et à remporter sur soi-même, et les chefs savent bien que leurs plus glorieuses batailles, ils ne les ont point gagnées sur leurs ennemis mais, dans le silence du cabinet, dans le dramatique tête à tête de leurs égoïsmes et de leur conscience.

La liberté, d'après Péguy, « c'est un système de courage ».

La liberté, c'est la soumission volontaire à un grand devoir, le pouvoir aussi, et le droit de se construire soi-même, de saisir et de dominer une part de réalité non seulement par la pensée mais encore par l'activité vitale.

Et, ici, la définition de la liberté rejoint curieusement celle que Napoléon donnait du bonheur qu'il représentait comme la possibilité de développer toutes ses facultés.

Ainsi, bonheur et liberté sont synonymes à condition de les orienter vers la recherche de la vérité, qui n'est autre chose, elle-même que la Beauté parfaite.

C'est cette recherche que je vous propose d'entreprendre ensemble. Quels que soient nos tendances, nos philosophies, nos tempéraments, nous ne risquons point, dans cette poursuite, de nous déchirer en de vaines querelles.

Mettons-nous ardemment à l'œuvre, « un peu de fureur et de rage mêlé à beaucoup de générosité et à beaucoup d'amour détermine ces composés mystérieux, ces ferments vitaux qui fécondent et fructifient. »

Ouvrons nos cœurs à l'espérance, nous savons bien que les beaux éclats de l'histoire des peuples ont été préparés, mûris et enfantés dans la douleur; acceptons cet effort, ces douleurs comme la rançon de notre marche vers plus de raison et de beauté.

Professeurs, enseignez le culte de la raison, de la sagesse, de la beauté. Anciens élèves, montrez à vos cadets ce que peuvent réaliser les hommes libres. Et n'oubliez jamais dans l'exercice de ce double enseignement, que « *L'homme reste libre en montant vers les cimes* ».



Analyse du discours de M. George PICARD

Membre d'honneur de l'Association

M. George Picard n'a pas voulu écrire son allocution, pensant qu'il valait mieux laisser à ses paroles leur caractère d'impromptu destiné seulement à ses amis bergeracois. Pour reprendre une expression chère au regretté Président Roosevelt, ce fut une conversation « au coin du feu ».

Ces paroles ne purent être sténographiées; notre résumé est si infidèle qu'il n'est reproduit ici qu'à l'intention des camarades n'ayant pas assisté au banquet.

En roulant hier sur la route de Paris à Bergerac, l'Américain qui vous parle a été frappé une fois de plus par la merveilleuse variété de la France. Il y a d'abord la variété des régions françaises. Ce pays est bien plus grand que ses dimensions kilométriques pourraient donner à penser. En quelques centaines de kilomètres, on trouve

souvent chez vous plus de différence qu'en des parcours beaucoup plus longs chez nous.

On remarque aussi la variété des efforts que fournissent les Français pour relever leur pays : la Normandie émerge de ses ruines, les mineurs du Nord sortent le charbon sur un rythme accéléré, les Parisiens et les habitants des grandes villes luttent courageusement contre les graves difficultés matérielles qui pèsent encore lourdement sur eux.

Il y a encore la variété spirituelle de la France : vous comptez parmi vous des chrétiens fils d'un prestigieux passé, comme des voltairiens enfants du XVIII^e siècle.

Une chose est certaine : vous êtes comme nous des pionniers du progrès humain sur cette terre. Entre nos deux pays existe un grand lien fait de la foi en la liberté, du respect de la personne humaine et des droits de chacun même et surtout du plus faible.

En approchant de Bergerac et en admirant les délicieux coteaux après Périgueux, je me disais hier : Le Bergeracois, c'est un jardin délice de l'amateur, c'est un fil d'or dans la trame de l'écharpe multicolore qu'est la France et aussi un très haut lieu de la Résistance française.

Eh bien, ce que le Bergeracois est à la France, la France le sera toujours davantage, j'en suis sûr, au reste du monde. De même que ses différentes régions forment un tout harmonieux et bien équilibré, de même les pays du monde vont, de par notre volonté à tous, s'ordonner et s'intégrer, sans rien perdre d'ailleurs de leur personnalité, dans les Nations Unies.

N'exagérons pas certaines ombres passagères. Ne laissons pas les oppositions violentes de la politique intérieure nous amener à apercevoir le monde entier comme étant inévitablement voué à une affreuse politique de blocs et d'équilibre instable.

Vous, Français, vous avez cru à la Société des Nations avant nous. Aujourd'hui, nous avons la joie de travailler ensemble à l'organisation des Nations Unies. L'O. N. U., c'est la planche de salut du monde et la vraie sauvegarde de la paix. Cette paix que tous les Alliés ont bien gagnée ensemble.

Dès aujourd'hui, les Nations Unies s'entraident. Nous, Américains, par exemple, avons envoyé à la France 335.000 quintaux de blé en juillet, chiffre porté en août et septembre à 430.000. Qu'on n'aille pas croire, cependant, que l'aide américaine, si grande que les Américains la désirent, puisse résoudre complètement les terribles problèmes qui se posent à une France pillée et bouleversée. Vous connaissez sans doute la situation intérieure de mon pays. Nous aussi avons des problèmes : la reconversion de nos usines, l'emploi de millions et millions d'hommes démobilisés, la lutte contre la vie chère. Il est sûr, par exemple, que certains Français qui désirent émigrer chez nous actuellement nous prennent pour un Eldorado de légende.

En tout cas, je puis vous dire que l'Amérique fait tout ce qu'elle peut pour aider ses amis. Je puis vous dire aussi que nous ne sommes point du tout les champions du conservatisme de par le monde. Nous

sommes nous-mêmes en pleine évolution comme tout peuple vivant. On connaît le New Deal, le programme des travaux publics financés par l'Etat, les comités mixtes, les grandes entreprises de la vallée du Tennessee (T. V. A.).

Pour terminer, un mot sur l'attitude américaine envers l'Allemagne.

Nous aussi, en avons assez de ces guerres que nous vaut périodiquement l'impérialisme teuton. Certes, nous ne voulons pas affamer les populations justement occupées de là-bas, et nous cherchons à maintenir un minimum vital de 1.500 calories par jour. Mais nous ne voulons en aucun cas que les Allemands reçoivent davantage que les nationaux des pays libérés. Nous poursuivons inlassablement le démantèlement des usines et des industries de guerre germaniques.



Discours de M. Maxime ROUX

Préfet de la Dordogne

Il me revient, sur l'invitation précise de M. le docteur Rousseau et de M. Robert Coq, de prendre la parole à mon tour à la fin du délectable déjeuner que nous venons de faire en commun. Ce déjeuner, Messieurs, nous inviterait à dire, à ceux qui auraient pu y être et n'y sont pas : « Pendez-vous, braves amis! nous avons déjeuné avec les Anciens du Collège Henri IV, et vous n'y étiez pas. »! De plus, il m'a été imposé — et ce sera tant pis pour vous — d'écrire mon texte, contrairement à des habitudes anciennes et jamais violées. Je m'exécute d'aussi bonne grâce que possible et avec le sentiment de payer, et volontiers, ce droit « qu'à la porte on acquitte en... sortant »!

Je me suis donc demandé, messieurs, à quel titre il convenait que je pris la parole. J'ai longuement hésité et je n'ai cependant pas trouvé de position définitive défendable. Suis-je Inspecteur d'Académie de ce département, ou Préfet? Je ne le sais pas encore. Révoqué de mes précédentes fonctions par Abel Bonnard, alors ministre de l'Education nationale, j'ai été, par le Gouvernement de la République (même ministre, autre ministre), réintégré et nommé pour ordre Inspecteur d'Académie de la Dordogne. Cependant, M. le Ministre de l'Intérieur m'a délégué dans les fonctions de Préfet... De sorte qu'étant titulaire du poste d'Inspecteur d'Académie je n'en exerce pas les fonctions, et qu'exerçant les fonctions de Préfet je n'en suis pas titulaire (1).

(1) Depuis le 13 janvier 1946, cette situation a été modifiée. Par décret du 10 juin 1946 (J. O. du 18-6-46), M. Maxime Roux a été intégré dans les fonctions de Préfet à compter du 10 août 1944. Un autre décret du 6 septembre 1946 (J. O. du 7-9-46) a intégré M. Maurice Loupias dans les fonctions de Sous-Préfet à compter du 1^{er} septembre 1944. — Qu'ils trouvent ici, l'un et l'autre, les vives félicitations de l'Association.

En d'autres circonstances, mais non pour les mêmes fins, le bon La Fontaine écrivit :

*Je suis oiseau, voyez mes ailes!
Je suis souris, vivent les rats !*

Je vais donc tenter d'être à la fois souris et oiseau, ou Inspecteur d'Académie et Préfet, et c'est un dialogue que vous allez subir.

— Eh bien! monsieur l'Inspecteur, vous voilà sans doute avec une vilaine histoire d'instituteur qui ne s'entend pas avec son Maire, d'institutrice trop tendre pour le fils de l'adjoint, ou de cantine scolaire sans pommes de terre !

— Manqué, monsieur le Préfet! Pas de chance. Il ne s'agit pas du tout de cela aujourd'hui. Je viens vous parler de...

— Je vois, du préau de l'école de...

— Non, décidément, vous jouez de malheur !...

— Bien, comme Newton: je ne fais plus d'hypothèses...

— Il vaudra mieux, monsieur le Préfet. Voici, je viens vous entretenir des difficultés que nous éprouvons dans nos établissements sur le plan psychologique et moral.

— Vous aussi ?

— Hélas! oui. Ne pensez pas que j'aie l'esprit chagrin et que je sois un impénitent zéléateur des choses d'autrefois... Cependant... de mon temps...

— Je vous y prends, mon cher Inspecteur! Vous allez me dire : Quand j'étais élève, nous avions une tenue morale que les jeunes d'aujourd'hui ne soupçonnent même pas. Sans aller jusqu'à penser que nous étions des saints, on peut tout de même admettre que nous étions rebutés par certaines attitudes et que jamais...

— Oui et non, monsieur le Préfet! Je veux dire simplement ceci: Je commence à douter vraiment de la jeunesse française. Si vous aviez comme moi l'expérience quotidienne de ces jeunes gens; si, comme mes professeurs, vous sentiez ce qu'il y a de totalement étranger à la morale courante, à la morale tout court, dans l'esprit et le cœur de nos élèves, vous seriez par moments épouvanté...

— Pas du tout, mon cher, je serais un peu inquiet... Je chercherais des explications et, les ayant trouvées, je chercherais des remèdes et je les appliquerais avec énergie et surtout avec persévérance.

— C'est bien ce que nous avons fait et faisons, monsieur le Préfet...

— Et, qu'avez-vous trouvé ?

— Voici : nous constatons un abaissement extraordinaire de la moralité. Les causes, au fond, en sont simples. Nos élèves ont, pendant quatre longues années entières, été soumis à un effroyable régime moral et intellectuel. Chez eux, dans la rue, en classe, ils sentaient que tout — ou à peu près tout — ce qui se disait tout haut était en contradiction formelle et consciente avec ce qui se pensait tout bas. Ils savaient, quand ils entendaient leur père, dans une conversation avec un important monsieur du moment, déclarer hautement et avec chaleur son enthousiasme pour l'ex-maréchal ou la Révolution dite nationale,

ils savaient, dis-je, que ce même père, ayant quitté l'important monsieur, grognait tout bas : « Et dire qu'il faut en passer par là, et dire qu'il faut avoir l'air d'admirer les horreurs de tous ordres que l'on nous met sous les yeux et que l'on nous impose. » Ils savaient que leur père ayant subi tout au long du jour dans son bureau, son atelier, son usine, la présence de la photo de Pétain, attendait 21 h. 15 le soir et, sur les ondes courtes, le « Ici, Londres. Aujourd'hui, 945^e jour de la lutte du peuple français pour sa libération. » ce « Ici Londres » qui faisait frémir les cœurs, briller les yeux et s'enfler l'espérance !

— Et vous concluez, mon cher, que l'hypocrisie leur paraissait et leur paraît encore la forme la plus naturelle de l'existence, que l'hypocrisie contient le mensonge et que le mensonge donne naissance à...

— Monsieur le Préfet, vous êtes vraiment un maître en déductions, et j'admire que...

— Mon cher Inspecteur, permettez un mot... Quand j'étais vous, oui, je veux dire, quand j'étais Inspecteur, il m'arriva un jour d'être convoqué à une réunion d'information que fit un jeune officier dont le nom m'échappe et importe peu, mais qui était destinée à inonder de lumière le problème de la jeunesse. Ce jeune officier prononça en effet des paroles définitives, puis demanda aux auditeurs de lui exprimer leurs sentiments. Quelqu'un que je fréquente encore tous les jours pendant vingt-quatre heures, lui dit : « Vous prétendez, monsieur, animer la jeunesse et lui donner des ailes... mon opinion, la voici : on ne redresse pas les têtes, on ne relève pas les cœurs quand on oblige les genoux à se ployer, les yeux à regarder au sol et les mains à battre la coulpe. La jeunesse a besoin de regarder haut et loin, et elle sera alors, mais alors seulement, capable de voler vers son idéal ; monsieur, placez-le haut et faites-le pur ! »

— C'est bien cela, en effet, monsieur le Préfet, et maintenant que vous êtes moi, que je suis vous... je puis dire que je n'ai point changé d'opinion... Mais, hélas ! quand aux paroles hypocrites du père, se sont ajoutées celle de la maman disant à une "relation" : « Oh ! ma chère, avez-vous entendu, hier au soir, les paroles de notre maréchal ! Quel Français, quel patriote ! » et ajoutant tout bas : « Pourvu qu'il ne m'envoie pas mon Jean-Pierre en Allemagne ! » comment voulez-vous que subsiste la soif des grandes choses ? Quand, aux paroles du père et de la mère, se sont jointes celles du professeur disant : « Mes enfants, le Gouvernement nous demande de considérer ce 11 Novembre comme un jour des morts, un jour de deuil » et que...

— Je continue, mon cher Inspecteur... et que ce même professeur ou un autre, ou un instituteur de campagne entraînait en classe en disant : « Prenez vos cahiers et écrivez : 3^e couplet de la Marseillaise :

*Quoi ! ces cohortes étrangères
Feraient la loi dans nos foyers !
Quoi ! ces phalanges mercenaires
Terrasseraient nos fiers guerriers !*

*Grands dieux! par ces mains enchaînées
Nos fronts sous le joug se ploieraient!
De vils esclaves deviendraient
Les maîtres de nos destinées!*

Aux armes, citoyens...

Alors, mon cher Inspecteur, nos jeunes savaient que l'hypocrisie se déchirait et que la vérité sourdait de la voix et du cœur de leur maître...

— Et ils étaient emportés, monsieur le Préfet, par l'ardeur de la liberté qu'ils sentaient sans la concevoir, qui les soulevait sans qu'ils en fussent conscients, mais qui les rattachait à la tradition profonde des ancêtres de la Grande Révolution. Mais, hélas! il y eut, il y a encore, outre cette hypocrisie dont nous parlions, ce dévergondage du sens moral, ce goût de la « cuisine », de la « combine », du « système D », ce besoin de gagner à tout prix de l'argent, et beaucoup, et vite, et quelles que soient les conditions et les circonstances.

— Je sais... Mais je pense, mon cher Inspecteur, que c'est là un malade des adultes plus que des jeunes, et que vous aurez moins de peine à en purger la génération qui monte que la vôtre... qui est la mienne. Je sais que ce goût du gain s'ajoute au désir de ne rien faire, à la volonté de voir supporter par le voisin les charges et les disciplines, à l'attente du pain et des jeux du cirque, mains tendues, dans la loi du moindre effort.

— Alors, monsieur le Préfet...

— Alors, mon cher... il faut lutter chez nos jeunes contre l'influence néfaste des familles qui n'ont pas retrouvé leurs assises morales. Alors, il faut contrebalancer dans leurs âmes les offensives de ceux qui les pourriraient... il faut leur rendre ou leur donner le goût de la propreté... une République dure et pure, disait de Gaulle, c'est cela qu'il faut leur présenter...

Laissez-moi me souvenir... Quand je n'étais plus vous, quand je n'étais pas encore moi, je veux dire, dans les bois, entre le 6 juin et le 20 août... je les ai vus, nos jeunes gars de vingt ans et moins, nos citoyens de cette République dont nous parlions à l'instant, braves, téméraires même, teintés, hélas! trop souvent de sang, morts en pleine lumière face à l'ennemi, dans l'ardeur et la force de leurs jeunes ans.

Leurs frères sont vos élèves. Il appartient à l'Université qui en est digne, mon cher Inspecteur, de faire d'eux les citoyens de notre France idéale. Elle et nous, nous comptons sur vous.

Légende de la planche illustrée de la page 31

EN HAUT : LA COUR D'HONNEUR DU COLLÈGE.

à gauche : la sortie de l'Assemblée générale.

au centre : M. George Picard, membre d'honneur de l'Association, fleurit les plaques de marbre des Anciens Elèves morts pour la France.

à droite : la minute de silence.

EN BAS : LA SALLE DU BANQUET (à gauche et à droite).



LA FÊTE DE
L'ASSOCIATION
DU DIMANCHE
13 JANVIER 1946





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration

Le mardi 11 juin 1946, à 17 heures,
rue Saint-Esprit, n° 25, à Bergerac.

Présents : MM. Barthe, Benedicty, Coq, Fournier, Jouhet, de Madaillan, Pucheu, Rousseau.

— Le Trésorier présente le bilan de l'Association au 31 décembre 1945 (1).

— Devant les frais — qui atteignent 30.000 francs — de la réparation du tombeau de la famille Augiéras, il est décidé que l'immeuble sis à Bergerac, n° 61, avenue de Verdun, ne sera pas aliéné afin que les loyers nets, défalcation faite des réparations et des impôts, soient affectés à l'entretien de ce tombeau dans l'avenir.

— Robert Coq, secrétaire général, est désigné pour assister, le dimanche 30 juin, à 10 heures, à l'Assemblée générale de l'Union des Associations d'Anciens Elèves des Lycées et Collèges Français, qui se tiendra à Paris, 101 boulevard Raspail. Il reçoit tous pouvoirs, conformément aux décisions de l'Assemblée générale du 11 décembre 1938, pour demander la désignation de Bergerac pour siège du XXXI^e Congrès national, qui se tiendra à la Pentecôte en 1947.

— Comme d'usage, l'Association offrira en juillet prochain son Grand Prix d'Honneur et le Prix Georges-Augiéras, ainsi que d'autres volumes. Elle recueillera également les prix offerts à titre individuel par les Anciens Elèves et par les Amis du Collège.



Le mardi 1^{er} octobre 1946, à 17 heures,
rue Saint-Esprit, n° 25, à Bergerac.

Présents : MM. Barthe, Benedicty, Coq, Fournier, de Meslon, Pucheu, Rousseau.

Excusé : M. Jouhet.

— Le Secrétaire général Robert Coq rend compte de sa mission

(1) Voir pages 4, 5 et 6.

à l'Assemblée générale de l'Union des Associations d'Anciens Elèves des Lycées et Collèges Français, où il a obtenu l'acceptation du Professeur Laignel-Lavastine, membre de l'Académie de Médecine, Président de l'Union des A., pour présider le banquet de l'Association du 8 décembre 1946 et la désignation de Bergerac pour siège du XXXI^e Congrès. Tout cela a été confirmé au docteur Pierre Rousseau, président, qui revient de Paris.

— Le docteur René Rousseau est nommé Président de la Commission du Congrès, qui sera composée des camarades: Bardon (Henri), Bardon (Joseph), Bénédictey, Bourzac, Delpérier (André), Eyma, Jouanel (Pierre), Jouanel (Yves), Leydier, Lionnet, Lusignan (Guy), de Meslon, Roger, Rousseau (Michel), Saignette, Tamarelle (Paul). Cette Commission sera divisée en sept sous-commissions: d'accueil, de banquet, d'excursions, de fêtes, de finances, de propagande et de travail, et sera en liaison avec la commission du monument Augièras, déjà constituée par l'Assemblée générale du 13 janvier 1946. Le Président, le Secrétaire général et le Trésorier de l'Association participeront de droit à toutes les délibérations des commissions et des sous-commissions.

— On règle l'ordre du jour de l'Assemblée générale et le programme de la fête du 8 décembre 1946.

— Le Secrétaire général fait approuver le texte du 18^e Bulletin, qui paraîtra au début de novembre et sera tiré à 600 exemplaires.

— Les réparations du tombeau de la famille Augièras sont terminées. Ce tombeau sera fleuri pour la Toussaint.

PAGES OUBLIÉES...

...Mais vienne l'expérience. Alors, ce n'est plus du même œil que l'on revoit ce qui est devenu le passé. Et la maison d'enfance, le temps de la naïveté, la jeunesse fleurie de chimères, tous ces souvenirs s'enveloppent de la poésie des regrets. Le Collège lui-même — oui, le Collège, mes amis — vous n'y songerez pas sans quelque tristesse, non seulement parce qu'il vous rappellera le matin de votre journée et que vous regretterez ces heures lointaines, mais aussi parce que vous trouverez peut-être que le monde lui ressemble trop peu. Cette sollicitude qui secoue votre paresse, mais reconforte vos défaillances et encourage vos progrès, elle vous paraît parfois importune: vous reconnaîtrez plus tard, en la comparant à l'indifférence ou à l'hostilité des égoïsmes que vous aurez rencontrés, combien elle était généreuse. Et puis, on se plaît, ici, à discerner le mérite et à le récompenser justement. Ce n'est pas seulement la justice: c'est l'égalité, la fraternité que vous y trouvez.

PAUL PETIT.

(Discours à la distribution des prix du Collège du 27 juillet 1907.)



Quelques dates de la vie du royal fondateur du Collège de Bergerac

Le gouverneur Merwart, doyen des gouverneurs coloniaux, vice-président et délégué fédéral de l'Association Amicale des Anciens Elèves de Sainte-Barbe Rollin, frère du peintre de l'Etat Paul Merwart nous adresse les lignes suivantes en hommage à l'impérissable mémoire du Roy Vert Galant.

Quand, le mardi 31 juillet de l'an de grâce 1576, Sa Majesté le Roy Henri III de Navarre, redevenu huguenot, se déclara fondateur du Collège de sa bonne ville de Bergerac-sur-Dordogne, en sa Comté de Périgord, cet héritier des Bourbon-Vendosme par son père, des d'Albret-Navarre par sa mère, n'avait pas vingt-trois ans, ayant été enfanté par la princesse héritière Jeanne d'Albret, duchesse de Bourbon, en son château de Pau-en-Béarn, dans la nuit du mercredi 13 au jeudi 14 décembre 1553, deux heures après minuit.

La royauté navarroise ne lui était dévolue que depuis le lundi 9 juin 1572, date du décès, aussi soudain que suspect, de sa bien-aimée mère, cette huguenote reine Jeanne III, décès survenu à Paris, tandis qu'elle s'y trouvait en visite à la Cour des Valois, comblée d'attentions, de cadeaux et de friandises par Sa Majesté la reine Catherine de Médicis...

Modeste royauté navarroise à laquelle, le mercredi 2 août 1589 (1), après le meurtre du dernier survivant d'entre les fils de Catherine, Henri III roy de France et de Pologne, vint s'ajouter la prestigieuse royauté fleurdelysée, échue dès lors à cet Henry de Navarre parce que descendant, de mâle en mâle à la dixième génération, du saint roy Louis IX.

Le voilà donc proclamé Henry IV roy de France, — mais, quoique revenu bientôt aux dogmes catholiques, combien encore d'épreuves, d'embûches, de complots, d'attentats jusqu'à ce fatal vendredi 14 mai 1610 (1) où, sur les quatre heures de l'après-midi, dans Paris rive droite, en la rue de la Ferronnerie, le coutelas de Ravaillac... (2).

Emile MERWART.

(1) Le calendrier ayant été réformé en 1582 par le Souverain Pontife, Sa Sainteté Grégoire XIII, ces deux dates sont grégoriennes ; selon l'antérieur style Julien, elles s'écriraient : 23 juillet 1589 et 4 mai 1610.

Dans la période Julienne de 2914695 jours, innovée en 1583 par l'érudit agenois Joseph de l'Escalle (Josephus Scaliger) les numéros 2288640 et 2309235 s'appliquent au jour natal et au jour final du Roy Vert-Galant : ainsi sa vie si mouvementée s'est trouvée contenue dans un ensemble de 20596 jours francs comptés, chacun, de minuit heure zéro à minuit heure vingt-quatre. (Emile Merwart).

(2) NOTE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — Ce poignard « tranchant des deux côtés par la pointe » et dont le manche était en corne de cerf a été volé par Ravaillac près des Quinze-Vingts (rue Saint-Honoré) sur la table d'une hôtellerie. Il a figuré dans une vitrine aux Expositions Universelles de 1889 et de 1900 (Revue des Deux-Mondes de juillet 1924).

Nous lisons d'autre part dans l'Annuaire du département de la Dordogne de l'An XI, page 335 : « On voit dans la Bibliothèque de Bergerac le poignard avec lequel « Ravaillac assassina Henri IV. Il y a été porté (en 1793) du château des ci-devants « ducs de La Force, dont un ancêtre (Henri Nompur de Caumont) se trouvait dans « la voiture du roi, lorsque ce monarque reçut le coup mortel. »

Enfin, le 16 janvier 1809, le Procureur Impérial de Bergerac, M. Couderc, écrivait en réponse à une question qui lui avait été posée par M. Souffron juge à Libourne : « Le poignard avec lequel Henri IV fut assassiné, a resté longtemps déposé à la « Sous-Préfecture (de Bergerac). Le Sous-Préfet actuel (Maine de Biran) l'a remis l'an « née dernière (en 1808) à M. de Caumont (Louis Nompur, duc de La Force). » (Document conservé aux Archives Municipales de la Ville de Bergerac et communiqué par M. P. A. Jouanel).



L'ÉCOLE PESTALOZZIENNE DE BERGERAC

Le célèbre éducateur populaire Pestalozzi (1746-1827), dont la Suisse vient de fêter le bi-centenaire par l'émission d'un timbre-poste commémoratif, essaya de répandre ses méthodes dans le monde. Elles furent dédaigneusement repoussées par Bonaparte, conseillé par Talleyrand qui disait : « C'est trop pour le peuple... » Pourtant, en 1803, sur l'initiative du général Ney, quelque chose d'éphémère fut créé à Paris par Neef, un disciple du maître. Mais Neef quitta presque aussitôt la France sur les instances d'un mécène américain pour aller fonder à Philadelphie un institut pestalozzien sur lequel les enseignements font totalement défaut. Le seul essai sérieux paraît avoir été uniquement tenté par Maine de Biran. Sa foi pratique et son quiétisme pédagogique avaient une très grande sympathie pour Pestalozzi, qu'il a personnellement connu et visité en Suisse.

Maine de Biran appréciait les vues « nobles et philanthropiques » de cet instituteur du peuple « qui s'était occupé d'abord exclusivement du sort de la classe pauvre » et dont les principes étaient semblables à ceux qu'il a lui-même exposés dans les *Fondements de la Psychologie* : c'est-à-dire la subordination de l'imagination, de la sensibilité, des facultés spontanées, aux facultés supérieures d'attention et de jugement. Pour rendre hommage à des méthodes conformes à celles que peut prescrire la philosophie de l'esprit humain, Maine de Biran a voulu introduire à Bergerac, où il était sous-préfet, le système d'éducation de Pestalozzi.

On sait, par une lettre de Stapfer du 20 août 1807, que Pestalozzi eut quelque peine à trouver celui de ses disciples qui irait évangéliser Bergerac : « Les instituteurs sont presque tous Allemands », expliquait-il à Maine de Biran, et peut-être n'est-il pas aisé de déterminer à s'expatrier ceux d'entre eux qui savent le français assez bien pour s'en servir dans l'enseignement. Ce fut le Vaudois François Barraud, âgé de vingt-huit ans, collaborateur de Pestalozzi depuis 1803, qui répondit à l'appel et qui vint fonder à Bergerac une école pestalozzienne, à la fin de 1807.

Cette école, ouverte le 8 février 1808, prospéra, selon M. Bertrand, malgré « l'opposition du clergé », hostile à une éducation assurée par un calviniste; les prêtres, écrivait Tracy à Maine de Biran, « sont bien jaloux de ce qu'ils ne font pas eux-mêmes ». Que sont devenues les archives de cette école de Bergerac et la correspondance échangée

à son sujet entre Maine de Biran et Pestalozzi? Telle est la question que posait, à la fin du siècle dernier, M. Gabriel Comparé dans la *Revue Pédagogique*. Aussitôt, M. Pauliet, inspecteur primaire à Bergerac, faisait à cette même publication une communication intéressante (n° 4, tome 16, avril 1890) contenant l'histoire extérieure de l'école pestalozzienne de Bergerac et que nous sommes heureux de faire revivre dans notre Bulletin :

En 1807, sur la demande de Maine de Biran, alors sous-préfet de Bergerac, Pestalozzi désigna M. François Barraud pour aller fonder dans cette ville une école où devaient être appliquées les méthodes pratiquées à Yvernon. Cette école fut d'abord annexée au collège de Bergerac, dont le principal était M. Desgranges. Mais M. Barraud ne resta pas longtemps sous la tutelle de M. Desgranges, avec lequel il eut de nombreux démêlés. Pour agir plus librement, pour appliquer plus complètement les méthodes du maître, il se sépara du collège en 1810 et fonda une école libre dans un local indépendant. Cette école, mixte quant aux cultes, ne tarda pas à être fréquentée par quatre-vingt-dix à cent élèves, pensionnaires ou externes. Elle était, à cette époque, divisée en quatre classes. Mme Barraud, femme du directeur, s'occupait des plus jeunes enfants, de cette petite division que nous appelons aujourd'hui la classe enfantine. Il s'était réservé à lui-même la direction générale et la classe supérieure.

Mais cette existence indépendante ne fut pas de longue durée; et les circonstances obligèrent M. Barraud, dans les premières années de la Restauration, à faire reprendre à une partie au moins de ses élèves le chemin du collège.

En 1814, il y avait à Bergerac, à côté du collège, deux institutions libres dont les élèves suivaient les cours de latin et de grec de cet établissement: l'institution catholique, la « Mission », dirigée par M. Brugière, et l'institution mixte quant aux cultes, dirigée par M. Barraud.

L'institution Barraud était considérée, d'après les décisions communale et ministérielle, comme l'école primaire du collège. M. Barraud était autorisé à recevoir chez lui les pensionnaires qui ne voulaient pas étudier les langues anciennes, et à leur donner ce que nous appelons aujourd'hui l'enseignement spécial. L'institution Barraud était en quelque sorte comme une succursale du collège pour l'enseignement du français. Comme le principal, M. Barraud payait à la ville une somme de 150, 100 et 60 francs par pensionnaire et suivant l'âge. M. Barraud et ses sous-maîtres ne pouvaient donner que des répétitions aux élèves qui étudiaient les langues anciennes; seul, le collège avait le droit d'enseigner ces langues.

A partir des premiers jours de janvier 1815, M. Barraud ne voulut plus s'astreindre à payer la scolarité pour ceux de ses élèves qui suivaient les cours de latin. Dès lors, ces élèves ne prirent plus part aux leçons du collège (16 janvier 1815) et ils restèrent entièrement chez M. Barraud, qui leur enseigna le français seulement. La pension Barraud, qui était auparavant la succursale française du collège, prenait ainsi un caractère d'institution libre.

En présence de la décision prise par M. Barraud, un arrêté du ministre de l'Intérieur, en date du 5 août 1815, lui enjoignit, sous peine de déchéance, d'amener aux classes du collège tous ceux de ses pensionnaires qui étaient âgés de plus de dix ans. Cet arrêté rappelait qu'on trouverait dans l'assistance du procureur du roi les moyens nécessaires pour en assurer l'exécution. Le 12 août 1816, M. Barraud n'ayant pas encore envoyé ses élèves au collège, le bureau d'administration du collège invita, le 17 août, le procureur du roi à faire fermer son établissement. Le 17 novembre seulement, M. Barraud se conforma à l'arrêté ministériel et fit conduire aux leçons du collège tous ceux de ses pensionnaires ou demi-pensionnaires qui étaient âgés de plus de dix ans. Il était tenu de remettre à M. le Maire de Bergerac un état certifié de tous ses pensionnaires et demi-pensionnaires, avec leur acte de naissance.

Vers la fin de l'année 1816, les succès de l'école pestalozzienne de Bergerac étaient connus à Paris, et MM. Julien, de Gérande et de la Rochefoucauld-

Liancourt écrivait à M. F. Barraud pour l'engager à aller fonder dans la capitale une institution semblable à celle de Bergerac. Mais M. Barraud, qui avait fini par se rendre complètement indépendant du collège et qui s'était attiré de nombreuses sympathies chez les catholiques comme chez les protestants, ne voulut pas abandonner sa ville d'adoption. Les élèves devenant plus nombreux, il s'adjoignit un nouveau collaborateur, M. Knusert, disciple de Pestalozzi, et il attacha à son établissement M. Louis Barraud, son fils, qui avait passé six années à Yverdon auprès de Pestalozzi.

Les premières difficultés étant vaincues et les tracasseries suscitées par l'Université, par la ville et par le collège ayant cessé, l'école de M. Barraud alla toujours en prospérant et les élèves devinrent plus nombreux. Dans une lettre où il parle de ses débuts à Bergerac, le directeur s'exprime ainsi : « Nous avons été riches de notre peu de besoins, et nous n'avons mis aucune parcimonie dans tout ce qui était utile au bien-être des enfants qui nous étaient confiés. » Ainsi M. F. Barraud était un sage, qui considérait son institution comme sa famille et qui traitait ses élèves comme ses propres enfants. C'est à ses qualités d'homme de bien comme à sa valeur pédagogique qu'il dut ses succès. Son dévouement pour ses élèves devait être la cause de sa mort.

Le 27 juillet 1830, M. F. Barraud avait mené ses pensionnaires se baigner dans la Dordogne. L'un d'eux, le jeune Destut, s'éloigna de la limite qui leur était assignée et allait se noyer, lorsque M. F. Barraud et son fils Louis se précipitèrent au secours de l'enfant et réussirent à le sauver. Mais M. F. Barraud lui-même entraîné par le courant, disparut et périt victime de son dévouement (1).

M. Louis Barraud succéda à son père. Formé à la même école, disciple lui aussi de Pestalozzi, il marcha sur les traces de son prédécesseur et ne laissa pas décliner l'institution dont il devenait le directeur. Il maria l'une de ses filles avec un professeur de l'établissement, M. Rabier (2), qui fut son collaborateur le plus intelligent et le plus zélé. Cette collaboration dura jusqu'au 10 décembre 1875, date du décès de M. Louis Barraud.

A partir de ce jour, M. Rabier se trouva seul à la tête de l'école pestalozzienne de Bergerac, qu'il dirigeait réellement depuis 1852. Elle atteignit alors son maximum de prospérité. Elle était fréquentée par deux cents élèves pensionnaires ou externes, répartis dans huit classes. En 1873, elle avait été légalement reconnue comme établissement d'utilité publique, et trois maîtres sortis de l'école normale de Périgueux étaient autorisés à y satisfaire à leur engagement décennal. Elle recevait quinze élèves gratuits.

Cependant, à raison de la vigoureuse impulsion imprimée à l'enseignement primaire par les pouvoirs publics, plusieurs écoles communales gratuites s'ouvrirent à Bergerac pendant les années 1880 et 1881. M. Rabier ne crut pas nécessaire de rester plus longtemps à la tête de son établissement. A la suite d'arrangements pris avec la ville, il conduisit ses élèves au collège, en novembre 1881, et il ferma son école. Ainsi cette école pestalozzienne, qui avait pris naissance au collège en 1807, allait se fondre et disparaître dans ce même collège soixante-quatorze ans plus tard.

Il est presque inutile d'ajouter que la méthode suivie dans cette école était celle que pratiquait Pestalozzi lui-même à Yverdon : enseignement intuitif par l'aspect, rôle du livre aussi réduit que possible et remplacé par de nombreuses explications ; enseignement du calcul mental à l'aide d'objets matériels et de tableaux. Le dessin, la musique et les exercices militaires étaient aussi l'objet de soins tout particuliers.

Cette école n'avait pas un caractère confessionnel, quoique les trois directeurs qui s'y sont succédé appartinssent au culte protestant. Elle était fréquentée par des catholiques et des protestants, mais les premiers étaient en grande majorité.

(1) Au cimetière protestant de Bergerac, sur un monument, on voit ce sauvetage en figures de haut-relief. (*Note du Secrétaire général.*)

(2) M. Rabier était le père de M. Elie Rabier, conseiller d'Etat, directeur de l'Enseignement secondaire au ministère de l'Instruction publique, membre d'honneur de l'Association.

Les enfants des deux cultes vivaient la main dans la main et apprenaient à se respecter et à s'aimer. Les directeurs et les maîtres leur donnaient l'exemple de la plus grande tolérance. On vit souvent le pasteur protestant et le curé assis côte à côte à la table du directeur, ou se promener amicalement dans la cour sous les yeux des élèves, soit avant, soit après l'instruction religieuse. Les dimanches et les jours de fêtes, les protestants étaient conduits aux exercices religieux du temple et les catholiques aux offices de l'église.

Telle est l'histoire de cette école pestalozzienne de Bergerac, qui a rendu de si grands services à la ville et à la région, à une époque où les établissements d'instruction primaire étaient si rares et si mal organisés.

PAULIET, inspecteur primaire à Bergerac (Dordogne).

Pour être complet, il faut dire que Maine de Biran avait l'idée de faire de l'institut de Bergerac avant tout une école primaire, mais aussi une école normale propre à former de bons instituteurs, comme Pestalozzi lui-même avait créé à Clindly un établissement de formation des régents pour classes pauvres. Le but ne fut pas atteint et Maine de Biran écrivait de son domaine de Grateloup (près de Bergerac), le 22 juin 1815, à son ami le philosophe sensualiste de Gérando, secrétaire général au ministère de l'Intérieur :

Je n'ai guère rien d'intéressant à vous dire de notre petit institut de Bergerac, dirigé par un élève de Pestalozzi. Le directeur n'avait pas été assez loin dans l'emploi et l'esprit de la méthode; il s'est borné dans notre école primaire à l'alphabet des formes et aux éléments de calcul intuitif. Pendant que j'ai été sous-préfet à Bergerac, j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt les progrès d'une cinquantaine d'enfants élevés d'après cette méthode, et j'ai eu lieu d'en être très satisfait; mais il n'y a pas eu moyen d'appliquer la méthode aux degrés supérieurs de l'enseignement, ni de juger de son influence sur le développement des facultés intellectuelles, en quoi consiste avant tout l'avantage d'une méthode.

Aujourd'hui, mon petit institut se trouve descendu à peu près au niveau des écoles ordinaires. Le directeur a pris dans le pays des maîtres d'écriture, de mathématiques et de latin (1), et dans notre dernière visite, nous avons constaté que tout y suivait la routine vulgaire. Voilà tout ce que je puis vous en dire. Si vous avez le temps, faites-moi le plaisir de me donner quelques détails sur les écoles de Lancaster et me dire ce que vous espérez.

(Archives de la ville de Bergerac, 1^{er} carton, 101.)

(1) Maine de Biran avait des idées particulières sur l'enseignement du latin : « Parlerai-je de cette méthode que l'un des plus grands esprits dont s'honore la France, le célèbre Dumarsais, inventa et appliqua d'abord à l'étude de cette langue latine, de cette langue qui trop longtemps après et jusqu'à nos jours a consumé et consume encore dans plusieurs collèges les plus belles années d'une jeunesse à laquelle il restait tant d'autres choses à apprendre. J'ai vu tous les avantages de la méthode des versions interlinéaires ressortir par les soins d'un maître éclairé dans cette école où les élèves apprennent déjà à interpréter les langues mortes... » (*Discours à la distribution des prix de l'école secondaire de Bergerac.*)

HENRI DALESME

Louis-Henri DALESME est né à Grignols (Dordogne), dans le canton de Villambard, le 5 juin 1835. Professeur de physique et de chimie au Collège de Bergerac, il faisait également des cours dans l'enseignement libre, et notamment au couvent du Sauveur de la rue Saint-Esprit.

Il habitait sur les bords de la Dordogne, à l'angle de la rue de l'ancien pont, dans un immeuble encore intact où se trouve une tourelle couverte d'ardoises, entre la rue Hippolyte-Taine et la rue du Château.

C'était un bel homme, correct et soigné, portant une moustache à la Napoléon III; quand il traversait les couloirs du Collège, craignant les bousculades, il écartait des mains la foule en disant : « Effacez-vous, effacez-vous... » Cette phrase lui était également familière en classe, quand il ne pouvait pas lire ce qu'un élève écrivait au tableau.

Il avait la confiance des élèves, qui ne le « chahutaient » pas, et aussi celle du Principal. En 1863, un dimanche, fin juin, le Collège était en promenade sur les bords du Caudeau, entre le Pont-Roux et le Saint-Ongér, sous la conduite du surveillant Jacquet. Ce dernier avait assigné aux pensionnaires des limites trop restreintes et presque dérisoires, qu'ils eurent vite fait de franchir. Rappelés, ils n'obéirent pas; sommés de rentrer, ils prétendirent qu'il n'était pas l'heure. Le maître, chassé à coups de pierres, ramena seulement deux enfants au Collège. Le Principal, M. Bariod, envoya aussitôt M. Dalesme à la recherche des autres; il les trouva à 7 heures du soir dans les champs et dans les cabarets; mais, usant de son autorité personnelle, il parvint à les rassembler et rentra avec eux au Collège vers 9 heures.

Il avait fait lui-même son instruction, avec une patience et une énergie dont toute sa vie n'a été qu'un long exemple. Il prit sa retraite avec le titre de professeur honoraire et la rosette d'officier de l'Instruction publique.

Le sort ne lui a pas toujours été clément. Ayant perdu successivement tous ses enfants et se trouvant seul à l'heure de la vieillesse, il reconstitua tardivement son foyer. Il s'est éteint à Bergerac le 10 janvier 1915, entouré des soins les plus tendres et de la respectueuse affection de ses anciens élèves et de tous ceux qui l'avaient connu.

Nota. — Devant le succès de cette galerie d'anciens professeurs commencée en 1944, et pour la continuer et la compléter, nous demandons aux camarades de vouloir bien nous adresser quelques « portraits » brossés en une cinquantaine de lignes au maximum; les pages de ce Bulletin leur sont ouvertes.



RAPPEL DES LAURÉATS DE L'ASSOCIATION

J'exige que le travail et l'intelligence soient récompensés et solennellement. On n'imagine pas un élève qui viendrait chercher un prix à un guichet, comme un pauvre une ration de pain ou quelque vêtement. Ne créons pas le lauréat honteux. Je suis pour les distributions solennelles des prix.

Maurice DONNAY,
de l'Académie française.

1° — GRAND PRIX D'HONNEUR

offert au « cacique » de Mathématiques ou de Philosophie
qui pendant les trois dernières années
s'est distingué par son travail, ses succès et sa conduite

1909 — FLOURET MARCEL.	1922 — FAVEREAU GEORGES.
1910 — MORIZE MARCEL.	1923 — DELPLA JEAN.
1911 — GARRIGUE HENRI.	1924 — CHEVASSUS ANDRÉ.
1912 — TALBOOM HENRI.	1925 — CAPET CAMILLE.
1913 — SEQUESTRE PIERRE.	1937 — CHIÈZE RAYMOND.
1914 — GARDES JEAN.	1938 — GOUYOU JACQUES.
1915 — DELMAS PIERRE.	1939 — FORIE JEAN.
1916 — ROUGIER RENÉ.	1941 — MARTIN PIERRE.
1917 — JAUBERT JEAN.	1942 — JULIEN JEAN.
1918 — HARTANÉ MARCEL.	1943 — COCHAND LUCIEN.
1919 — FOURNIER JEAN.	1944 — GOOD CHRISTIAN.
1920 — VIROL MAURICE.	1945 — LARTIGUES YVES.
1921 — ESCORNE ALBÉRIC.	1946 — VERGNIOL MARC (Mat.)

2° — PRIX DE COMPOSITION FRANÇAISE en 1^{re}

offert à la mémoire de GEORGES AUGIÉRAS

1944 — <i>Ex æquo</i> LABORIE GÉRARD (B) DORLIAT JACQUES (Moderne)
1945 — TESQUET PIERRE
1946 — DUMONTEIL GUY (1 ^{re} C)

Note. — En 1946, les autres prix d'honneur de l'Association et les livres de prix habituellement offerts à titre individuel par les camarades et par les amis du Collège n'ont pas été acceptés. Toutes les dispositions sont déjà prises pour qu'il en soit autrement l'an prochain.

LA PETITE HISTOIRE

LE COLLÈGE IL Y A CENT ANS

En 1846, il y a toujours 110 élèves, et le déficit de la gestion est de 5.495 fr. 75.

On rejette la demande de deux familles protestantes tendant à faire dispenser leurs enfants d'aller avec les élèves du Collège aux exercices religieux du temple; dans une autre circonstance, une demande semblable faite pour un élève catholique a été refusée.

Il est donné avis favorable à une demande de MM. Berthier, professeur de 7^e, et Malterre, professeur de 8^e, dont l'objet est de faire obtenir à M. Berthier le titre de régent de 6^e dans le cas probable où M. Bonnière, titulaire de cet emploi, quitterait le Collège, et à M. Malterre l'emploi de professeur de 7^e qui deviendrait ainsi vacant. Cette dernière nomination serait laissée à M. le Principal du Collège sans recourir à l'Université, afin que le titulaire soit assujéti à un service de surveillance si nécessaire pour le maintien d'une bonne discipline au Collège.

Le Bureau d'administration, considérant que M. Bauche, maître de dessin, est d'une moralité qui ne laisse rien à désirer et que sa capacité est suffisante puisqu'il a formé seul des candidats qui ont été admis aux Ecoles royales Polytechnique et Centrale des Arts et manufactures, arrête qu'il n'y a pas lieu de changer de maître de dessin, malgré la demande d'un père de famille et les réclamations d'un grand nombre d'élèves.

LE COLLÈGE EN 1945-46

S'il y a peu à dire cette année, il ne faut pas croire que tout s'est passé sans « histoires », mais on ne pourra les imprimer que dans cent ans.

Le nombre des élèves dépasse largement 300 (environ 320), dont 49 internes et 14 demi-pensionnaires, ce qui n'a pas empêché la suppression d'un poste de professeur adjoint, ni la suppression d'une chaire d'allemand dont notre camarade Villot était le titulaire.

Aux sessions du baccalauréat d'octobre 1945 et de juillet 1946, 32 élèves ont été admissibles et 25 définitivement reçus.

Le budget est en déficit comme en 1846, mais le chiffre est plus élevé, et la consommation de bois de chauffage dépasse toutes les prévisions administratives.

On a remarqué à la distribution des prix du 12 juillet, qui a eu lieu dans la salle de gymnastique, le rétablissement de l'estrade sur laquelle étaient placées les autorités civiles, militaires et religieuses ainsi que les professeurs. C'est un petit progrès dans l'ordre des solennités; mais, par contre, il y a régression au sujet des livres de prix, qui étaient absents — ou presque — malgré les crédits municipaux, les fondations et les dons que les amis du Collège et l'Association auraient eu le désir de faire comme par le passé; rien ne pouvait choquer davantage les parents d'élèves, et la presse, émue, a souligné la question par de multiples commentaires.

LES MORTS POUR LA FRANCE

Qui meurt pour le pays vit éternellement.
Robert GARNIER (Porcie 1568).

1870-1871

ALLARD Henri.

1914-1918

ANDRÉ Gabriel, AUGIÉRAS Georges, AUROUSSEAU René,
AUROUSSEAU Roger, AVEROUS-MALBÉ Jean ;
BARBARIN Louis, BARTHÉLEMY Fernand, BASTIDE Pierre,
BEAUGER Emile, BELLUGUE Albert, BÉNEY Georges, BERNARD
René, BERTOUNESQUE Roger, BERTRAND André, BERTRAND Henri,
BISSEY Jean-Jacques, BOST John, BOUCHILLOUX Roger, BOUDAULT
Henry, BRUNET Georges, BRUNET Roger ;
CAPDEVILLE Hugues, CHAPEAU Charles, CHAUMONT Pierre,
CLÉMENT-AUBIER Robert, COLLET Georges, CONIL Robert, COS-
TES René, COUSSIÈRE André ;
DELAVAUD-DUMONTEIL Paul, DELMAS Marcel, DELOUIS
Arthur, DELOUIS Georges, DOREAU Robert, DUBUC Jacques, DUCOUR-
NAU Jean, DUVERGIER Georges ;
ESCARAVAGE Paul, ESCUREYX Edouard, EYMOND Paul ;
FAISANDIER Maurice, FLOURET Joseph, FOURNIER Léon,
FRANC Roger ;
GADRAT Raoul, GALLET Sem, GAY Emilien, GENESTE Emile,
CONTIER DU SOULAS Guy, GOUBIER Raoul, DE GREZEL Maurice,
GROSSETIE Gaston, GROSSOLEIL Jean, GUILLAUME Pierre ;
HERTZOG Albert, HERTZOG Henri ;
JANNOT Albert, JAUBERT Jean, JOACHIM Marcel, JOBIT André,
JOBIT Eugène ;
LABROUSSE Marcel, LACOSTE Gabriel, LAFARGUE Robert, LAM-
BERT Urbain, DE LAPOYADE Jacques, DE LARROQUE André, LAVA-
LADE André, LESPINASSE Henri, LÉVÉQUE Henri, LOUBIÈRE
André, LUZIGNAN Honoré ;
DE MADAILLAN Louis, MARCERON André, MASSIF André, MAU-
MONT Georges, DE MAYNADIER Christian, MEDAN Marius, MESSE-
RER Louis, MICHELET Francis, MIRET Pierre, MORDANT Pierre,
MOURGUET Yvan ;
NOEL Marcel, NOEL René ;
PASCAL Jean, POUMEAU Henri, POUMEAU Jean, PUJOL François ;

QUEYROY André;
REY René, RICAUD René, RIGAL Pierre, RINGUET Jean, DE RO-
DELLEC DU PORZIC Edouard, ROY Maurice;
SABOURIN Paul, SALAGNE Paul, SCHMIDT Georges, SIMON-
DET Yves, SIREYJOL Jean, STÉPHAN Maurice;
TAUTAIN René, TEXIER Jean, TEYSSANDIER René, THOMAS
Lucien;
VALETTE André, VIEILLEFOND Jean-Daniel, VIEILLEFOND
Jean-Maurice.

1939-1945

ALLEGRE Maurice, ARNAUD André, BLANCHE Robert, BLONDEL
Jean, BONNET Christian, CARMILLE René, CASTAING Raymond,
DAGASSAN André, DUPUY Pierre, FESTAL Georges, LABBÉ Marcel,
LAJOUX Pierre, LEVIGNAC Charles, LEVIGNAC Serge, MASSERON
Pierre, DE MONTATAIRE DE MADAILLAN François, NADAUD Pierre,
NOEL Georges, PLAZE Jean, RIU Georges, DE ROYÈRE Hugues, TEYS-
SANDIER DE LA SERVE Bernard.

LES MORTS DE L'ANNÉE

NOUVEL (Ernest) — Décédé à Vélines le 6 fé-
vrier 1946, à l'âge de 77 ans.
COOK (Lionnel) — Décédé à Bergerac le 27 février
1946, à l'âge de 62 ans.
ROUDIER (Arthur) — Décédé à Bergerac le 28 avril
1946, à l'âge de 73 ans.
COURSE (Jean-Baptiste) — Décédé à Bergerac le
3 mai 1946, à l'âge de 70 ans.
POUGET (Jacques) — Décédé à Bergerac le
30 mai 1946, à l'âge de 74 ans.

Rappel des Souscripteurs perpétuels décédés

CANTELAUVE (Albert) — Décédé le 10 février 1939.
MORIZE (Marcel) — Décédé le 20 juin 1939.
LIONNET (Edmond) — Décédé le 30 mai 1944.
NADAUD (Pierre) — Décédé le 13 juin 1944.
CARMILLE (René) — Décédé le 25 janvier 1945.
NOUVEL (Ernest) — Décédé le 6 février 1946.

AVIS

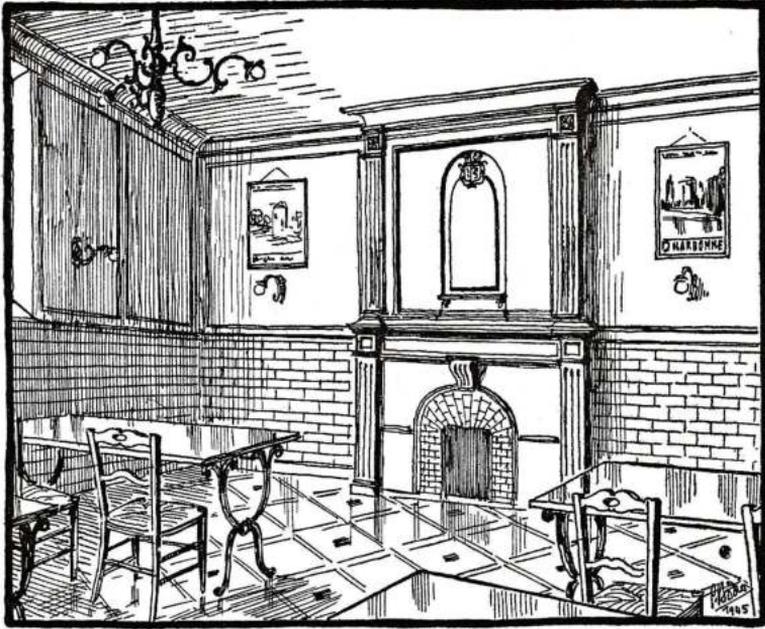
MM. les Membres de l'Association sont priés de faire parvenir au Trésorier : M. Jean BARTHE (n° 10, rue de Coulmiers à Bergerac) leur cotisation pour l'année 1946, si elle n'est pas déjà versée, et, s'ils le veulent bien, leur cotisation pour l'année 1947 en utilisant dès maintenant le compte chèque postal Limoges n° 367-52. Ils éviteront ainsi les frais onéreux de recouvrement des quittances.

La cotisation annuelle minimum est de 30 francs pour les membres titulaires et de 60 francs pour les membres honoraires. Ces chiffres, qui sont déjà volontairement majorés par un bon nombre de camarades, ne comprennent pas le coût du Bulletin annuel, qui est de 70 francs. En résumé, les membres titulaires doivent obligatoirement verser 100 fr. et les membres honoraires 130 francs.

Le moyen d'éviter une fois pour toutes ces fastidieuses formalités, est de s'inscrire comme souscripteur perpétuel par le versement unique d'une somme égale à vingt fois le montant de la cotisation annuelle.

Il faut indiquer exactement au Secrétaire général : M. Robert COQ (n° 88, rue Valette à Bergerac), les noms, prénoms, décorations, profession, titres, adresse et, s'il y a lieu, numéro de téléphone des nouveaux membres; enfin, il est indispensable de nous signaler les erreurs, modifications, indications insuffisantes, omissions, changements d'adresses, nouvelles distinctions honorifiques, citations, mutations, nominations, etc... C'est ainsi qu'on rendra dans l'avenir le Bulletin plus complet, plus exact et plus vivant. *Il faut avant tout éviter que nos listes alphabétiques contiennent des renseignements surannés.*

Pour le recrutement des nouveaux sociétaires, il est du devoir de chacun de déployer son activité auprès des anciens condisciples ne faisant pas encore partie de l'Amicale. Tout camarade peut et doit faire rentrer dans nos rangs au moins un ami de jeunesse, nous aidant ainsi à retrouver ceux qui n'ont que momentanément disparu.



LE RÉFECTOIRE DU COLLÈGE

CE BULLETIN, TIRÉ A SIX CENTS
EXEMPLAIRES RÉSERVÉS AUX SEULS
MEMBRES DE L'ASSOCIATION, N'A
PAS ÉTÉ MIS DANS LE COMMERCE.

DÉPOT LÉGAL 4^e TRIMESTRE 1946 - N° 126